

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE

Samedi 8 Décembre 2012

9 H 30

Château de Duras

## **ORDRE DU JOUR**

A partir de 8h 30 : Accueil "point café"

9 h 30	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE	
<b>♦</b> Mots de	bienvenue par Mme Bernadette DREUX, maire de Duras, C	C. Générale 7-9
♦ Ouvertu	re de l'assemblée générale statutaire par M. Jean DIONI	S DU SEJOUR,
Président d	e l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, maire d'Agen	9-14
<b>♦</b> Présenta	ation du compte-rendu d'activité 2012 par M. Jean DIONI	S DU SEJOUR,
Président d	e l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, maire d'Agen	14-24
<b>♦</b> Présenta	ation du rapport financier 2011 par M. Gilbert FONGAR	<b>0</b> , trésorier de
l'Amicale de	es maires, maire de Pont-du-Casse	24-26
10 h 00 AR	RIVÉE DES SERVICES DE L'ÉTAT	
<b>♦</b> Accueil	<b>des personnalités par M. Jean DIONIS DU SEJOUR,</b> préside	nt de l'Amicale
des maires	de Lot-et-Garonne, maire d'Agen	27
10 h 10 FO	NDATION DU PATRIMOINE	
<b>♦</b> Présenta	ation par M. CARLE, délégué départemental	27-32
<b>♦</b> Signatuı	re d'une convention ADM 47/Fondation du Patrimoine	
10 h 20 DÉ	BAT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ EN LOT-ET-GARONNE	32-47
<ul><li>Relations</li><li>Schéma d</li></ul>	quences ition des services avec le Département e la mutualisation ons de M. le Préfet	

#### **Intervenants:**

- o **M. Gérard GOUZES**, maire de Marmande Président du Val-de-Garonne Agglomération rapporteur général de la CDCI.
- o **M. Jean DIONIS du SEJOUR**, maire d'Agen Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne.
- o M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général Sénateur de Lot-et-Garonne.

4	♦ Questions/réponses avec la salle		
1	1 h 15 à 12 h 15		
4	Intervention des parlementaires de Lot-et-Garonne 58-70		
0	M. Jean-Claude GOUGET, député de Lot-et-Garonne, maire de Cancon.		
0	M. Matthias FEKL, député de Lot-et-Garonne.		
0	M. Henri TANDONNET, maire de Moirax, sénateur de Lot-et-Garonne.		
0	M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général, sénateur de Lot-et-Garonne.		
1	2 h 15 à 12 h 45		
4	▲ Intervention de Marc RURC Préfet de Lot-et-Caronne		



#### **LES PRESENTS**:

M. Jean Pierre DOMEC, Maire d'Allemans du Dropt - M. Jean Marc CAUSSE, Maire d'Aubiac - M. Daniel BAURY. Maire d'Armillac - M. Michel CARMELLI. Maire de Auriac sur Dropt - M. Lionel LABARTHE, Maire d'Andiran - Mme Maryse GUINGUET, Maire de Baleyssagues - Mme Christine BIELLE, Maire de Bazens - M. Claude GALLY, Maire de Beauziac - M. Christian DEZALOS, Maire de Boé - Mme Marie DUPIOL, Maire de Bouglon - M. Christian MARIN, Maire de Buzet Sur Baïse - M. Jean Marc CONSTANTIN, Maire de Bourgougnague - M. Michel BERNINES, Maire de Brax - M. Patrick CARY, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire de Boudy de Beauregard - M. Jean Claude RAPHALEN, Maire de Cambes - M. Marc BOUEILH, Maire de Castelculier - M. Robert PAGANOTTO, Maire de Castelculier - M. Jean Jacques BANEL, Maire de Caubeyres - M. Guy DEPASSE, Maire de Clermont Soubiran - M. François CHALMEL, Maire de Colayrac St Cirq - M. Jean Claude BOUZERAND, Maire de Condezaygues - M. Pierre IMBERT, Maire de Caumont sur Garonne - M. Marius CANDERLE, Maire de Castelnau Sur Gupie - M. Albert ALLEGRET, Maire de Caubon St Sauveur - M. Daniel DESPLAT, Maire de Casseneuil -M. Alain DESPIEMONT, Maire de Castella-M. Bruno TESTU, Maire de Castella-M. Jean Claude MAXANT, Maire de La Croix Blanche - M. Daniel FURLAN, Maire de Coulx - M. Jean MALBEC, Maire de Clermont Dessous - M. Jean Michel MOREAU, Maire de Couthures Sur Garonne - M. Alain DELANNE, Adjoint au Maire de Duras - M. Jean Jacques BRETHON, Adjoint au Maire de Duras - M. Christian SEGUIN, Adjoint au Maire de Damazan - M. Pierre MERLY, Maire de Dausse - Mme Marie Françoise SALLES, Maire d'Engayrac - M. Guy JOFFRE, Maire d'Espiens - M. Maurice DREUX, Adjoint au Maire d'Esclottes -M. Michel BELTRAME, Maire de Fauillet - M. Michel PONTHOREAU, Maire de Fourques sur Ourbise - M. Jean Jacques BILIRIT, Maire de Fourques sur Garonne - M. Michel SUREAU, Maire de Frespech - M. Pierre DAGRAS, Maire de Le Fréchou - M. Jean-Pierre FOUGEYROLLAS, Maire de Fongrave - M. Georges RODIER, Maire de Grezet Cavagnan - M. Thierry CONSTANS, Maire de Gontaud de Nogaret - M. Jacques LEDIEU, Maire de Houeillès - M. Michel VERGNE, Maire de Labretonie -- M. Patrick JAYANT, Maire de Lacaussade - M. René PUERARI, Maire de Lacépède - M. Lucien POLI, adjoint au maire de Lacépère - M. Jean Marc MARTIN, Maire de Lagupie -M. Marc POIRAUD, Maire de Laugnac - M. Claude CAT, Adjoint au Maire de Lafox - M. Fabrice ESPOSITO, Maire de Lauzun - M. Gabriel SAINT MEZARD, 1er adjoint au Maire de Lamontjoie - M. Michel ESPERT, Maire de Lavergne - M. Gérard TAILLARDAT, Adjoint au Maire de Lavergne - M. Christian DIEUDONNE, Maire de Lalandusse - M. Gérard THOMAS, adjoint au Maire de Laroque Timbaut - M. Georges DENYS, Maire de Laroque Timbaut - M. Etienne GAUTERON, Maire de Lavardac - M. Jean Paul BERRY, Maire de Levignac Sur Garonne - M.Joël KLEIBER, Maire de Loubès Bernac - Mme Marie Françoise DACHY, Maire de Leyritz Moncassin - M. Gilbert LABADIE, Maire de Marmont Pachas - M. Jacques PICCOLI, Maire de Massels - Mme Régine POVEDA, Maire de Meilhan sur Garonne - M. Francis BORDE, Maire de Monflanquin - Mme Jeannine JOURDANE, Maire de Monségur - M. Christian BATAILLE, Maire de Mézin -. Gérard STUYK, Maire de Monclar - M. Clément GLEIZE, Maire de Montastruc - M. André BOUDOU, Maire de Montignac Toupinerie - M. Raymond LANXADE, Maire de

Monbahus - M. Maurice MENESPLIER, Maire de Monviel - M. Guy VERDIER, Maire de Moulinet - Mme Claudine EON, Maire de Moustier - M. Didier MONPOUILLAN, Maire de Montpouillan - M. Jean Claude DERC, maire de Marcellus - Mme Geneviève LE LANNIC, Maire de Monteton - M. Serge CADIOT, Maire de Pardaillan - M. Roland SOCA, Maire de Pinel Hauterive - M. Jean Louis COUREAU, Maire de Puymirol - M. André GARRIGUES, Maire de Pujols - M. Jacques LARROY, Maire de Port Ste Marie - Mme Francine VALLET GAUBAN, Maire de Pevrières - M. Bernard LOUVANCOUR, Maire de Ruffiac - M. Eric TRELLU, Maire de Roumagne -M. Pierre GRANGE, Maire de Romestaing - M. Jean Paul PRADINES, Maire de Saint Caprais de Lerm - M. Jean Michel MOYNIE, Maire de St Pierre de Clairac - M. Jean Luc GARDEAU, Maire de La Sauvetat du Dropt - M. Pierre CLAMENT, Maire de Saint Sernin - M. Alain PIERMANRINI, Adjoint au Maire de Saint Vite - M. Christian BACHERE, Adjoint au Maire de Saint Robert - M. Luc MACOUIN, Maire de St Colomb de Lauzun - M. Marcel PELLAN, Adjoint au Maire de St Colomb de Lauzun - Mme Françoise LABORDE, Maire de La Sauvetat sur Lède - Mme Annick CALLEWAERT, Maire de Ségalas - M. Cyr LEBOT, Maire de St Pardoux Isaac - Mme Jocelyne LABAT MANGIN, Maire de St Pardoux du Breuil - M. Bernard RICCI, Maire de Saint Maurice de Lestapel - M Bernard PATISSOU, Maire de Soumensac - M. Jean Louis BARDINAUD, Maire de St Pierre sur Dropt - M. Jacques VISINTIN, Maire de Saint Salvy - M. Jean Pierre LORENZON, Maire de St Sylvestre - M. Pierre DUFUST, Maire de St Vincent de Lamontjoie - Mme Christine CHABOT, Maire de Ste Gemme Martaillac - M. Maurice MIVIELLE, Maire de St Martin Curton - M. Lino DALLA SANTA, Maire de Savignac de Duras - M. Laurent BARRE, Conseiller Municipal de Savignac Sur Lède - M. Francis LABEAU, Maire de St Sauveur de Meilhan - Mme Geneviève BENTOGLIO, Adjoint au Maire de St Etienne de Fougères - M. René CORRADINI, Maire de Tombeboeuf - M. Jean Pierre MOGA, Maire de Tonneins - Mme Marie-Thérèse POUCHOU, Maire de Tremons - Mme Nicole PERRIER, Maire de Vianne - M. André JORET, Maire de Villebramar - M. Jean Pierre TREZEGUET, Adjoint au Maire de Virazeil - M. Jean Pierre SANCY, Adjoint au Maire de Virazeil - M. Robert JEAMMET, Maire de Villeneuve de Duras - M. Michel CAZASSUS, Maire de Virazeil - M. Dominique SARION, Maire de Xaintrailles - M. Didier BARROIS -

## Les personnalités :

- M. Marc BURG Préfet de Lot et Garonne
- M. Jean DIONIS du SEJOUR -Maire d'Agen Président de l'Amicale des Maires
- M. Gérard GOUZES Maire de Marmande
- M. Gilbert FONGARO Maire de Pont du Casse
- M. Henri TANDONNET, Maire de Moirax Sénateur de Lot et Garonne
- M. Pierre CAMANI Président du Conseil Général Sénateur de Lot et Garonne
- M. Jean Claude GOUGET -Maire de Cancon Député de Lot et Garonne
- M. Matthias FEKL, Député de Lot et Garonne
- M. Gérard DAULHIAC, service d'aides aux collectivités CG 47
- M. SONGE Directeur général des services CG 47

Michèle DUCOS - Directrice CG 47

René PICHAN - Directeur EDF

Jean Jacques CARLE, délégué Fondation du Patrimoine Jean Marc COLIN - Directeur territorial France Télécom Lieutenant Colonel Francis MEZIERES - Commandant en second groupement de gendarmerie départementale Nathalie HERARD, Directrice CAUE 47 Michel DIEFENBACHER - conseiller général Laurence ADELINE - Directrice académique Erik HAASE - stagiaire ENA **Myriam BERG - Directrice DDCSPP** Frédéric BOVET - sous préfet de Marmande et Nérac par intérim Guillaume QUENET - Secrétaire général de la préfecture François DRAPE - Directeur de Cabinet Préfecture Claude PELLERIN - Directeur Départemental des Finances Publiques François CAZOTTES - Directeur Départemental des Territoires **Gabrielle CHAPON - Avocate** Franck VAYNE - commandant de la compagnie de gendarmerie de Marmande Jacques LE VAN HONG- Délégué départemental de La Poste Lucien CHOLLET - ancien maire de Duras



#### AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUAIRE

#### **SAMEDI 8 DECEMBRE 2012**

La séance est ouverte à 09 h 57 sous la présidence de M. Jean DIONIS DU SEJOUR.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Madame le Maire, la salle est vraiment magnifique.

(Applaudissements)

#### ◆ MOTS DE BIENVENUE DE MME BERNADETTE DREUX, MAIRE DE DURAS, CONSEILLERE GENERALE.

Mesdames, Messieurs les maires et Présidents de Communautés de communes, Mesdames, Messieurs les responsables des services d'Etat ou des collectivités, bienvenue à Duras, Monsieur le Président de l'Amicale des Maires,

C'est avec plaisir que nous avons répondu à votre demande, et vous recevons aujourd'hui.

Duras, commune de 1 213 habitants qui ressemble à bien des communes rurales, est située au confins du département, à une heure d'Agen. Notre petite renommée est portée par ce château, mais aussi par nos vins Côtes de Duras. Plus ancienne appellation de Lot-et-Garonne, notre production est un pilier de l'économie agricole avec le pruneau d'Agen.

Je vous informe que le repas sera accompagné des vins de Duras, mais je suppose que vous l'aviez deviné.

Afin que vous serviez nos vins lors de vos réceptions communales ou personnelles, la Communauté de communes a décidé de vous offrir à chacun quelques

bouteilles. Ceux qui ne restent pas déjeuner les prendront en partant et ceux qui restent déjeuner, les prendront à la salle où sera servi le repas.

Vous nous faites l'honneur, Mesdames et Messieurs les élus, d'être particulièrement nombreux aujourd'hui. Certains d'entre vous découvrent ce château construit en 1137 comme forteresse. Il fut, au cours des modes architecturales, transformé en demeure de plaisance. La commune a pris la décision de son acquisition en 1969, demanda son classement en 1970 et commença sa restauration en 1971.

En 40 ans de travaux ininterrompus, 10 M€ ont permis de sauvegarder le monument, de refaire les toitures et les murs, de restaurer l'ensemble des sous-sols et de reconstruire le chemin de coursive qui permet de faire une promenade panoramique autour du site. Je vous engage à ne pas partir sans faire ce parcours somptueux.

Cet après-midi, la visite guidée permettra à ceux qui peuvent rester de découvrir le dédale des salles, les animations audiovisuelles et la collection de 1 300 pièces que comporte le musée.

Je ne peux pas parler de cette longue épopée de reconstruction sans évoquer le soutien de Jean FRANCOIS PONCET à qui Duras se doit de formuler ses plus vifs remerciements.

Bien évidemment, la fréquentation touristique du monument apporte une vitalité à notre commune qui compte actuellement 19 artisans, 63 commerces, 35 agriculteurs, des commerces et services, une Poste, un centre de secours, une école de jeunes pompiers, une gendarmerie, un collège de 284 élèves, une école primaire de 154 enfants, une MARPA et un EHPAD de 84 lits ouvert fin 2009.

Nous construisons actuellement, dans le cadre de l'action conduite par la Communauté de communes regroupant 17 communes, deux maisons médicales qui hébergeront des médecins, dentistes, infirmiers, podologues, orthoptistes, diététiciens, des ASSAD ainsi que des consultations de spécialistes. L'ouverture est prévue dans quatre mois. Nous sommes le premier territoire à avoir été labellisé par la CODEM et l'ARS régionale.

Cette semaine, j'ai découvert sur France 3 quelques images de nos chantiers de Duras et Lévignac, qui voulaient illustrer les actions concernant la désertification médicale.

C'est toujours un moment de fierté de voir son village à la télévision, surtout si c'est une surprise. Je souhaite que ce tournage puisse servir à porter la démarche départementale concernant ce thème d'actualité.

Comme bien d'autres dossiers, celui-ci a demandé d'être porté à bout de bras avec énergie et conviction. Entre maires, nous pouvons bien nous le dire aujourd'hui, ce n'est pas un moment de dilettante le mandat de maire. Il faut pousser les portes entrebâillées - parfois le moindre courant d'air les referme mais notre mandat nous pousse à l'action passionnée -, se servir de cette fonction pour préserver un avenir pour nos territoires ruraux et être revendicatif pour que ces espaces soient dotés, comme tout autre dans le département, d'une offre de soins, de bons collèges et écoles, de services à l'enfance et aux personnes âgées, de réseaux convenables d'eau, d'électricité, de téléphonie, du très haut débit. C'est aussi notre mission.

Un vaste programme mais aussi une belle mission qui désormais s'accomplit avec un groupe d'élus décideurs dans le cadre de nos Communautés de communes. Nos voisins et Communautés d'agglomération vont devenir nos moteurs pour les grands projets de territoire et le développement harmonieux de nos pôles urbains. Nous devons être des alliés afin d'écrire ensemble l'avenir du Lot-et-Garonne.

Je vous souhaite de passer une belle journée à Duras et que dans la grisaille de l'actualité quelques notes positives s'égrènent tout au long de nos débats.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

## M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Madame le Maire, merci pour ce mot.

Nous sommes aujourd'hui, en comptant nos invités, 180. Nous n'avons jamais été aussi nombreux, comme quoi Duras fait recette, Madame le Maire.

On peut applaudir Duras, record de fréquentation à l'Assemblée Générale des Maires.

Au nom de l'Amicale des Maires, de chacune et de chacun, je tiens à te remercier Bernadette, ainsi que ton conseil municipal, pour cet accueil très attentionné. Lorsque l'on voit cette salle, nous qui sommes maires, connaissons le travail qu'il y a derrière. Elle est vraiment magnifique, il fait beau et on n'a pas froid. Bravo à ceux qui gèrent le chauffage, je salue également la sono.

Quel cadre!

Le Bureau a pour tradition de décentraliser à chaque fois l'Assemblée Générale des Maires. Nous avons été à Fumel, à Nérac, à Marmande, à Tonneins, et nous continuerons systématiquement à tourner dans notre département, tout simplement, parce qu'à l'occasion de cette assemblée, on a un peu de temps pour visiter un site, un château, un village et c'est très bien comme cela.

Je suis heureux d'être ici.

Merci à vos services pour l'organisation parfaite de cette réunion. Merci également à la jardinerie JAY, pour la décoration florale, et le partenariat qu'elle a accordé à l'Amicale.

Je fais une petite parenthèse pour signaler que la petite fille de M. JAY, qui est Miss Aquitaine, défendra ce soir, les couleurs du canton de Seyches, à l'élection de Miss France. On savait déjà que le canton de Seyches contrôlait le pouvoir départemental, et maintenant on sait qu'il produit parmi les plus belles femmes de l'Aquitaine.

Le vote est populaire, il faut donc que vous votiez ce soir. Ceux qui ont l'habitude de ramasser les procurations peuvent se déchainer ce soir par SMS pour voter pour Amélie. Il paraît qu'elle a de très bonnes chances. Ce soir, tous derrière Amélie!

Pour revenir à mon intervention, je suis, au point de vue de l'action publique, un élève du Docteur Paul CHOLLET qui était député-maire d'Agen et fils d'ici. Je suis d'ailleurs très heureux de la présence de Lucien CHOLLET ce matin, parmi nous.

Elève de la famille CHOLLET, nous nous arrêtions systématiquement, notamment lorsque l'on allait voir Agen gagner ou perdre à Bordeaux en demi-finale ou en quart de finale, à "la Blanche", à Savignac-de-Duras.

La famille CHOLLET est liée à la famille TOUSSAINT, dont les racines étaient Fuméloises et le Docteur CHOLLET avait une très belle expression, il me disait : le Lot-et-Garonne c'est simple, tu prends une carte du Lot-et-Garonne, tu mets une aiguille sur Duras, une aiguille sur Fumel et tout d'un coup le Lot-et-Garonne ressemble à quelque chose et cela tient droit et debout. Je trouve que c'est une très belle image.

Je veux également dire très amicalement à Bernadette et à tous ses prédécesseurs - je pense notamment à Lucien CHOLLET qui a été au début de cette aventure - combien le château de Duras est l'exemple d'une réussite patrimoniale absolument exceptionnelle, portée par la volonté municipale, il faut le dire et le redire à chaque occasion.

J'étais à cette époque un jeune adolescent, j'ai encore en mémoire le repas chez Paul CHOLLET, lorsque Lucien CHOLLET a dit : ça y est, on a acheté le château. A cette époque, cela n'avait pas tout à fait aussi bonne mine qu'aujourd'hui.

Je veux saluer la volonté patrimoniale de la mairie de Duras sur 50 ans. C'est absolument exceptionnel.

Du château en ruine des années 60 à l'un des monuments emblématiques du Lot-et-Garonne, quel chemin parcouru et rendu possible par la volonté publique, d'abord municipale et ensuite portée par le Conseil Général du Lot-et-Garonne et sa figure emblématique qui était Jean FRANCOIS-PONCET. Oui, il y a eu une longue lignée de solidarité, de femmes et d'hommes de Duras d'abord, et du Lot-et-Garonne ensuite, qui ont aimé Duras et qui ont permis la brillante résurrection de ce château.

Bernadette me disait en rentrant que c'était la 41<sup>ème</sup> tranche de travaux au château de Duras. Bravo pour la conscience et bravo pour le résultat.

L'identité de Duras ne saurait se réduire à son château. Madame le maire, vous avez une autre vie, vous êtes une vraie professionnelle de la viticulture, et le moins que l'on puisse dire est que l'on n'a pas été surpris de l'annonce d'avoir à déguster du vin de Duras au déjeuner. Le contraire aurait été un signe de fatigue important.

Duras, c'est aussi ses vins, bien sûr.

Je veux saluer la première AOC du Lot-et-Garonne, premier vin qui émerge dans le Lot-et-Garonne. Duras est pour nous l'un des produits emblématiques du département, terre de qualité. Je n'en dis pas plus, car moi qui suis du Sud du département, je suis à la limite de la faute politique par rapport aux viticulteurs du Brulhois et du Buzet, mais le cœur y est.

J'ai été intéressé par le nombre d'artisans et de commerçants annoncé sur la commune de Duras. Je trouve que c'est un exemple de vitalité moderne de la ruralité Lot-et-Garonnaise.

# ◆ OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE PAR MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR - PRESIDENT DE L'AMICALE DES MAIRES DE LOT-ET-GARONNE, MAIRE D'AGEN

Pour commencer nos travaux, l'Amicale des Maires a travaillé en 2012 avec des réunions du conseil d'administration, où nous avons travaillé sur l'intercommunalité, sur l'ouverture des commerces le dimanche et sur les monuments aux morts. Je pense aussi aux nombreux modules de formation et d'information.

Nous avons aussi été fidèles aux rendez-vous qui structurent la vie de notre Amicale, je pense notamment au voyage annuel. Cette année, nous sommes allés sur la côte Est des Etats-Unis, nous étions 87.

Nous avons également participé au premier salon des élus locaux ainsi qu'aux états généraux organisés par le Sénat.

Je veux saluer tout le travail qui est fait en dehors du Conseil d'Administration par les différentes Commissions et je me permets de distinguer spécialement les personnes qui les font vivre. Le Sénateur TANDONNET en fait notamment partie.

Puisqu'il n'y a pas de grande Assemblée Générale sans un minimum de polémique, je vais faire ce qu'il faut pour l'alimenter. Un certain nombre de personnes sont venues nous chercher des noises sur les voyages de l'Amicale des Maires. Et bien, je dis à ces personnes qu'elles vont nous trouver. Certains de mes meilleurs amis m'ont conseillé la discrétion, voire le silence par rapport à nos voyages. Et bien non, je veux publiquement défendre la cause de la formation, de la culture générale et des voyages des élus. J'en ai personnellement assez d'un populisme bon marché qui tétanise les meilleures initiatives du monde territorial.

L'argent public ne finance ces voyages que marginalement. Lorsqu'il y a des accompagnateurs - comme nos épouses et compagnes -, ils paient 100 % du déplacement, et il n'y a rien de plus normal. Les maires paient 80 % de la facture, et si nous avons laissé 20 % à la charge de l'Association - environ  $400 \in$  -, c'est parce que nous avons voulu qu'un

certain nombre de maires, aux moyens plus modestes, puissent y avoir accès. Bref, cela représente à la charge de l'Amicale une moyenne de moins de 100 € par commune adhérente, il y a sans doute pire et moins bien utilisées comme dépenses de prestige dans la sphère publique en France.

Je vous demande de ne pas raser les murs, nous avons le droit de faire des voyages de formation, de culture générale. Je défends le droit à la culture générale par le voyage ou par les formations pour les maires du Lot-et-Garonne. Je crois dur comme fer que ces voyages ouvrent le cœur et l'esprit de ceux qui s'arrachent à leur routine quotidienne pour respirer l'esprit du grand large.

Ce que nous avons vu en Chine et aux Etats-Unis, est-il transposable à Duras, à Marmande, à Moirax, à Agen ? Sans doute que non, mais je crois qu'un maire avec une solide culture générale sur le monde qui nous entoure, sera plus fort et davantage prêt à affronter les problèmes quotidiens du maire. Bref, je crois à la culture générale comme le meilleur logiciel de gouvernance pour notre époque, et les voyages sont un chemin parmi d'autres. Sans oublier aussi les formations et tout ce que l'on fait au niveau des Commissions.

Enfin, ces voyages nous donnent l'opportunité et le temps pour se rencontrer. Ceux qui ont eu comme moi une culture de rugby des clochers, savent que le temps passé au fond du bus, est très important. Il se passe des choses très importantes au fond du bus. Que font les maires du Lot-et-Garonne pendant les temps d'attente dans les aérogares, dans les déplacements entre deux visites ? Et bien ils se parlent, ils se parlent de leurs espoirs, de leurs craintes, de leurs difficultés à exécuter correctement leur mandat.

Combien d'avancées intercommunales, combien d'idées nouvelles de services à la population sont nées lors de ces conversations de fond de bus ? Difficile à dire, mais la fécondité de tels échanges est indiscutable.

Notre voyage cette année aux Etats-Unis s'est inscrit dans cette tradition, tout en restant à l'écoute des justes critiques et propositions d'amélioration qui pourront bien sûr nous être faites pour améliorer les choses.

Comptez sur moi pour défendre et enraciner cette tradition, n'en déplaise à tous les "pisse vinaigre" qui alimentent le populisme.

(Arrivée de Monsieur CAMANI)

Je salue Pierre CAMANI, Président du Conseil Général, et vous demande de l'applaudir.

(Applaudissements)

Au moment de conclure ce propos introductif et de passer aux travaux de notre assemblée statutaire, je tiens à vous présenter Jean BIZET qui est mon nouveau directeur de Cabinet à la mairie d'Agen et qui sera, comme c'est la tradition de notre Amicale, le nouveau directeur de l'Amicale des Maires 47.

J'ai voulu m'entourer d'un lot-et-garonnais pure souche et j'ai la conviction qu'il ne mettra pas longtemps à être en phase et en harmonie avec chacune et chacun d'entre vous. Merci à vous de l'accueillir à chaque fois qu'il sollicitera vos conseils et vos avis.

Qu'il me soit permis en votre nom à tous, de remercier son prédécesseur, David RAUSCENT, dont l'énergie, la gentillesse et la bonne humeur nous ont aidé à faire fonctionner l'Amicale pendant quatre ans. David reste lot-et-garonnais, il est devenu le directeur du développement du Groupe Ciliopée, nous aurons donc l'occasion de le recroiser.

Enfin, en votre nom à tous, je demande à Nicole MAITTE de venir pour une fois dans la lumière des projecteurs. Je voudrais la remercier, elle est la cheville ouvrière de notre Association.

Merci à vous.

(Applaudissements)

◆ Presentation du compte-rendu d'activite 2012 par Monsieur Jean Dionis du Sejour, president de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, maire d'Agen

#### LECTURE DES POUVOIRS

- M. Olivier DE LA FAGE, maire d'Allons, donne pouvoir à M. Jacques LEDIEU, Maire de Houeillès,
- M. Christian LAFOUGERE, maire d'Ambrus, donne pouvoir à M. Lionel LABARTHE, maire d'Andiran,
- Mme Marie-Thérèse COULONGES, maire de Blaymont, donne pouvoir à M. Michel BERNINES, maire de Brax,

- M. Jean-Marie QUEYREL, maire de Bourlens, donne pouvoir à M. Gilbert FONGARO, maire de Pont-du-Casse,
- M. Jean-Claude GUENIN, maire de Casteljaloux, donne pouvoir à M. Henri TANDONNET, maire de Moirax,
- M. Bernard DAUDE-LAGRAVE, maire de Durance, donne pouvoir à M. Jean DIONIS DU SEJOUR, maire d'Agen,
- M. Alain MULOT, maire de Massoulès, donne pouvoir à M. Pierre IMBERT, maire de Caumont-sur-Garonne,
- M. Alain JORDANA, maire de Miramont-de-Guyenne, donne pouvoir à M. Gérard GOUZES, maire de Marmande,
- M. Nicolas LACOMBE, maire de Nérac, donne pouvoir à M. Georges DENYS, maire de Laroque Timbaut,
- M. Jean-Pierre SAGNETTE, maire de Saint-Pierre-de-Caubel, donne pouvoir à M. Bernard RICCI, maire de Saint-Maurice-de-Lestapel,
- M. Francis DA ROS, maire de Saumejan, donne pouvoir à M. Roland SOCA, maire de Pinel Hauterive,
- M. Jean DREUIL, maire de Sérignac-sur-Garonne, donne pouvoir à Jacques LARROY, maire de Port-Sainte-Marie,
- M. Jean-Pierre VICINI, maire de Thouars-sur-Garonne, donne pouvoir à M. Jacques BILIRIT, maire de Fourques-sur-Garonne,
- M. Thierry VALETTE, maire de Saint-Martin de Beauville, donne pouvoir à Mme Josette WOHMANN, maire de Cauzac,
- M. José ARMAND, maire de Monheurt, donne pouvoir à Mme Régine POVEDA, maire de Meilhan-sur-Garonne,
- M. Michel LE BORGNE, maire de Tourtres, donne pouvoir à M. René CORRADINI, maire de Tombeboeuf,
- M. Serge PIN, maire de Savignac-sur-Leyze, donne pouvoir à M. Laurent BARRE, conseiller municipal de Savignac-sur-Leyze,
- M. Michel LE BOUSTOULER, maire de Samazan, donne pouvoir à M. Jean-Claude DERC, maire de Marcellus.

(Arrivée de Monsieur le Préfet et de ses services)

Nous accueillons Monsieur le Préfet et tous ses services qui respectent notre tradition.

(Applaudissements)

#### O LES EXCUSES.

Le secrétariat de l'Amicale des maires a également reçu un certain nombre d'excuses :

- Mme Lucette LOUSTEAU, Députée de Lot et Garonne
- M. Francis BORDES, maire d'Antagnac,
- Mme Josette DURFORT VIEL, maire d'Auradou,
- M. Patrick CASSANY, maire de Villeneuve-sur-Lot,
- M. Hubert BOULITREAU, maire de Doudrac,
- M. Didier MASSIAS, maire de Feugarolles,
- M. Jean-Jacques LABROT, maire de La Réunion,
- M. Guy FARBOS, maire de Longueville,
- M. Jean-Louis TOLOT, maire de Montagnac-sur-Auvignon,
- M. Alain LACOUR, maire de Montaut,
- M. François COLLADO, maire de Nicole,
- M. Jean-Paul LEBRERE, maire de Razimet,
- M. Claude RESSEGAT, maire de Saint-Sardos,
- M. Serge PIN, maire de Savignac-sur-Leyse,
- Mme Marcelle ARCHAMBEAU, maire de Montignac-de-Lauzun,
- M. Michel GUIGNAN, maire de Jusix,
- M. Nicolas CHOISNEL, maire de Moncrabeau,
- M. Georges FAUVEL, maire de Rayet,
- M. Patrick BEAUVILLARD, Conseiller Régional,
- M. Johann MOUGENOT, Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot.

#### LES DEUILS

Fidèle à la tradition de notre Amicale, je voudrais que l'on ait un temps de mémoire pour nos collègues disparus depuis notre dernière assemblée générale, qui s'est tenue à Nérac, le 10 décembre 2011.

## Nous déplorons les deuils de :

- M. Michel FAURE, ancien maire de Puymirol,
- M. Jacques Robert GERVEAU, ancien adjoint au maire de Monflanquin,
- M. Eustache Jean CHEZE, ancien adjoint au maire de Montastruc,
- M. Jean BOUFFERON, ancien maire de Seyches,
- M. Gustave RICHARD, ancien conseiller municipal de Laroque Timbaut,
- M. François ROUSSIN, ancien adjoint au maire de Bon Encontre,
- M. CARCASSON, ancien maire de Moustier,

- M. PETIT, ancien maire de Frespech,
- M. Honoré RIVIERE, ancien conseiller municipal de Saint-Caprais-de-Lerm,
- M. Jean DABZAC, maire de Saint-Robert,
- M. Robert LOMPECH, ancien maire de Devillac,
- M. Bernard DU VIGNAU, ancien maire de Durance,
- M. Maurice MESSERLI, conseiller municipal de Castelmoron-sur-Lot,
- M. Henri VAYSSIERE, ancien adjoint au maire de Bias,
- M. Christian DUCOS, adjoint au maire de Laugnac,
- M. Jean-Pierre DELRIEU, conseiller municipal de Cavarc,
- M. Robert PERÉ, ancien maire de Gaujac,
- M. Yves CRIGNOU, ancien conseiller municipal de Lacapelle Biron,
- Mme Betty FAUCHIER RAYNAL, conseillère municipale de Miramont-de-Guyenne,
- Mme Isabelle DUCASSE, conseillère municipale de Varès,
- Mme Béatrice BRUNIN, conseillère municipale de Sainte-Maure-de-Peyriac,
- Mme Michelle PEJAC, adjointe au maire de Puymiclan.

Cette année, nous avons perdu Jean-François PONCET, grande figure du département. Beaucoup de choses ont été dites lorsqu'il nous a quittés. Il a eu une histoire forte avec Duras puisqu'il en a été le conseiller général et il a été l'un de ceux qui très tôt stimulé d'ailleurs par Lucien CHOLLET - a compris la qualité patrimoniale du site de Duras et de son château.

Au nom de cette longue amitié entre la mairie de Duras et Jean-François PONCET, je voudrais aussi faire hommage à sa mémoire.

Je vous propose maintenant de nous lever et d'observer, à leur intention, une minute de silence.

(Il est marqué une minute de silence)
Je vous remercie.

#### O LES NOUVEAUX ELUS

**M. Jean DIONIS DU SEJOUR.** - Il y a aussi eu des élections, je voudrais donc en votre nom à tous saluer :

- M. Alain CAVAILLE, élu maire de Saint-Robert, ainsi que l'ensemble de son équipe municipale,
- M. Patrick CASSANY, élu maire de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que l'ensemble de son équipe municipale,
- M. Pierre PUJOL, réélu maire de Layrac, ainsi que l'ensemble de son équipe municipale.

Je leur souhaite bien sûr la bienvenue parmi nous dans l'Amicale, beaucoup de bonheur et un peu de courage pour l'accomplissement de leur mandat municipal.

#### **O DISTINCTIONS HONORIFIQUES**

**M. Jean DIONIS DU SEJOUR.** - Un certain nombre de maires en activité et de maires honoraires ont fait l'objet de distinctions honorifiques.

Je salue donc la médaille d'argent pour :

- M. Eric CAHA, adjoint au maire de Gontaud-de-Nogaret,
- M. Christian CASTEGNARO, conseiller municipal de Saint-Pardoux-Isaac,
- M. François CHALMEL, maire de Colayrac-Saint-Cirq,
- M. Guy DUBEDAT, adjoint au maire de Gontaud-de-Nogaret,
- M. Jean LACAU, adjoint au maire de Monbahus,
- M. Cyr LE BOT, maire de Saint-Pardoux-Isaac,
- M. Didier LORENZON, adjoint au maire de Saint-Pardoux-Isaac,
- M. Yves MASSON, conseiller municipal de Caudecoste,
- M. Joseph NUSSE, conseiller municipal de Gontaud-de-Nogaret,
- M. Denis PALACIO, adjoint au maire de Saint-Pardoux-Isaac,
- M. Jean-Paul PALARIC, conseiller municipal de Monbahus,
- M. Raymond LANXADE, maire de Monbahus,
- M. Jean-Marc CHEMIN, maire de Rives,
- M. Michel FALC, conseiller municipal de Saint-Caprais-de-Lerm,
- Mme Béatrice GIRO, conseillère municipale de Roquefort.

M. Victor DAROS, maire de Birac-sur-Trec, M. Jacques FRESQUET, adjoint au maire de Buzet-sur-Baïse et M. Paul SOULAGE, adjoint au maire de Birac-sur-Trec ont reçu la médaille de vermeil.

Mme le maire de Duras et conseillère générale a été élevée dans l'Ordre du Mérite Agricole.

Mme Marie-France SALLES, maire d'Engayrac et conseillère générale, a été élevée au rang de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

- M. Georges RICHARD, ancien maire de Miramont-de-Guyenne, a été élevé au rang d'Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.
- M. Michel CAZASSUS, maire de Virazeil, a été élevé au rang de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

A toutes et à tous, les félicitations de l'Amicale.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises :

- le 11 février 2012 à Agen,
- le 17 mars 2012 à Marmande,
- le 15 septembre 2012 à Boé.

Trois réunions, ce n'est pas beaucoup, mais c'était une année un peu spéciale, puisqu'il y a eu les élections. Vous connaissez l'esprit consensuel et bipartisan qui nous anime, nous avons donc pensé que pendant la période électorale, il valait mieux avoir une certaine sobriété.

#### • LE VOYAGE D'ETUDES 2012.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Nous sommes donc allés aux Etats-Unis.

89 personnes dont 47 maires ont fait partie de la délégation.

Il y a vraiment eu des moments forts et je voudrais vous en citer un : amener des maires du Lot-et-Garonne à New York, sur la 5ème avenue, au Siège de Bristol-Myers Squibb et rencontrer Mme Béatrice CAZALA, directrice de la stratégie monde du Groupe BMS, a été un moment fort. Ce contact à lui seul, méritait et justifiait ce voyage.

J'ai déjà dit ce que je pensais des voyages et je vous propose de porter cette saine et bonne polémique, de manière très énergique, mais je vous assure que ce contact-là, était un moment extrêmement intéressant.

Nous avons pu dire notre gratitude à Madame CAZALA parce que depuis 20 ans, la société BMS a tenu parole et a investi régulièrement en agenais, sur nos territoires. Nous avons pu aussi lui dire que nous étions prêts à recevoir des initiatives importantes du Groupe BMS.

#### ■ L'INTERCOMMUNALITE - POINT SUR LES REUNIONS DE LA CDCI.

Nous avons travaillé sur l'intercommunalité et échangé avec notre approche consensuelle et bipartisane. Il est normal que les sensibilités politiques s'expriment mais chez nous, nous sommes davantage dans une recherche d'intérêt général.

#### ■ LE SOUVENIR FRANÇAIS.

Nous avons été interpellés par Mme Eliane FREMCOURT, présidente du Souvenir Français, qui souhaiterait sensibiliser dès maintenant les élus, aux actions qui vont accompagner de 2014 à 2018, le 100ème anniversaire de la première guerre mondiale :

Nous avons décidé de nous impliquer dans cet évènement d'importance, en proposant la constitution d'un groupe de travail au sein de l'ADM 47, pour réfléchir aux commémorations :

- Entretien ou réhabilitation des monuments à vocation mémorielle
- Restauration des tombes en déshérence
- > Les cérémonies
- Manifestations départementales pour les commémorations (spectacles, évènements scénographiques, projets pédagogiques, etc..)

Un appel à candidature a été lancé auprès des maires, et je profite de cette assemblée générale, pour faire appel aux maires intéressés.

Nous avons notamment eu un très bon exposé sur les monuments aux morts, comment sont-ils nés, quelles sont leurs différentes traditions, des mairies qui voulaient leur monument aux morts à côté de l'église et d'autres pas, etc ... Il est très intéressant de connaître l'histoire de ces monuments pour les faire vivre.

Je vous signale l'excellent travail fait par la mairie d'Aubiac, qui a pris le risque politique énorme de déplacer son monument aux morts, et qui l'a fait avec beaucoup de finesse. Le résultat est réussi.

#### LES OUVERTURES DOMINICALES

Dans ce dossier, nous n'avons pas voulu nous positionner en tant que tel, parce que nous voulons laisser à chaque maire l'autonomie qui est la sienne.

Il a été proposé par courrier, de recommander à chaque maire de s'en tenir aux trois dimanches de décembre - les 9, 16 et 23 décembre - mais chacun avait la possibilité d'apprécier dans la limite de ce que permet la loi. Je vous rappelle que la loi vous permet d'accorder cinq dimanches au niveau de la dérogation de l'interdiction du travail dominical.

#### ■ SALON DES ELUS LOCAUX D'AQUITAINE

Nous avons pour la première fois participé au salon des élus locaux d'Aquitaine à Bordeaux.

L'idée est de dire que le salon des maires de Paris devient tellement gigantesque, qu'il mérite d'être décliné au niveau régional. C'est le sénateur CÉSAR qui porte ce projet et le fait d'ailleurs avec bonheur.

Je pense que c'est une initiative qui va s'enraciner.

#### ■ ETATS GENERAUX DE LA DEMOCRATIE TERRITORIALE

Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol, Marie-Françoise LABORDE, maire de La-Sauvetat-sur-Lède et Alain LORENZELLI, maire de Bruch, ont participé aux états généraux de la démocratie territoriale, organisés par le Sénat,

Les frais de déplacement ont été pris en charge par l'Amicale des Maires, car il nous semblait que l'Amicale devait être représentée en tant que telle.

#### ■ LE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Nous avons, comme chaque année, organisé notre présence au Congrès des maires de France.

90 personnes s'y sont rendues dont 55 élus et 35 accompagnants.

Nous avons été reçus très gentiment au Sénat par les parlementaires. Je tiens à remercier nos deux sénateurs qui avaient anticipé les choses et qui avaient pu réserver l'un des salons d'apparat du Sénat.

#### ■ SEANCES DE TRAVAIL.

En dehors des réunions du Conseil d'Administration, des réunions de travail ont été organisées.

#### • 27 février 2012 - Conseil Général

**Réunion du groupe de travail urbanisme** de la Commission des communes rurales : la gestion de l'espace rural : réexamen du projet de charte "pour une gestion économe des espaces agricoles et naturels" entre l'Etat et les différents acteurs locaux.

#### • 4 avril 2012 Blanquefort-sur-Briolance et 5 avril 2012 Agen

Le thème était la filière bois en Lot-et-Garonne.

Avant de parler d'avantage économique pour les collectivités locales, il s'agissait dans cette opération, de présenter principalement aux élus:

- Les Enjeux et l'intérêt du bois énergie sur le territoire de Fumel Communauté
- Le Fonctionnement de la Plate-forme Bois Energie
- •L'intérêt du bois énergie et impacts
- •La garantie d'une plaquette de qualité
- •des exemples de projets de chaudières sur le territoire
- •Les étapes d'un projet
- •les aides financières pour les porteurs de projets

## 8 mars 2012 à Agen, 22 mars 2012 à Marmande et 12 avril 2012 à Villeneuve-sur-Lot.

Il s'agissait de rencontres avec EDF sur les économies d'énergie.

L'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence a eu des conséquences sur le paysage énergétique Français. Ces évolutions se sont répercutées dans la relation entre les collectivités locales et EDF, engagée depuis de nombreuses années dans l'accompagnement

des élus dans les économies d'énergie, les actions d'amélioration du cadre de vie ou les énergies renouvelables.

Il s'agissait d'apporter un éclairage sur certains dossiers, et présenter les dispositifs mis en place en matière de maîtrise d'énergie sur le patrimoine communal ou de lutte contre la précarité énergétique.

#### • 19 avril 2012 à Tonneins

Il s'agissait d'une rencontre d'information sur un projet porté par CILIOPEE Habitat et la Chambre des Métiers, appuyée par la commission des communes rurales, et dont l'objectif est de réaliser de petits logements meublés, pour loger les jeunes apprentis de la formation professionnelle, à proximité de leur lieu d'apprentissage. En donnant les moyens au jeune de vivre au plus près de la formation professionnelle, le projet « Apprentoit » est source d'économie, de lien social et de lutte contre la désertification des villages.

Ces habitations se situent en priorité au cœur des bourgs, en milieu rural, dans des bâtiments existants et réhabilités ; leur gestion est confiée au Foyer des Jeunes Travailleurs (FIT) de la Chambre des Métiers de Lot-et-Garonne

Pour information, à la rentrée 2013, 31 logements seront mis à disposition des apprentis, contre un loyer modéré de 100 € par mois.

C'est une très bonne initiative.

#### • 26 septembre 2012 à Agen

Nous avons été sollicités pour accompagner l'organisation de la première édition de la « journée du numérique » pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et les collectivités locales. En tant qu'élus et présidents d'EPCI, nous sommes très impliqués en matière éducative et périscolaire et nous mesurons pleinement les enjeux de l'équipement numérique, qui est un projet de territoire au service de tous les élèves.

De nombreux élus ont assisté à cette manifestation.

J'en profite d'ailleurs pour saluer Madame la Directrice d'Académie, Mme Laurence ADELINE.

#### • 27 octobre 2012 - Prayssas

La Commission des Communes Rurales a tenu son assemblée générale, et a accueilli une centaine d'élus, autour des thématiques suivantes :

23/83

- Sensibilisation des élus sur les aménagements urbains de la voie publique des bourgs et villages du département et difficultés de circulation pour les engins de hors gabarits
- Participation des collectivités locales au régime de protection des agents municipaux
- La traction animale dans les territoires
- La Poste
  - Etude de satisfaction (agences postales / relais postal)
  - Adressage (nom des rues et numérotation)
  - Signature par les services publics de la lettre d'intention d'amélioration de l'adresse

#### • 26 novembre 2012 - Pont-du-Casse.

C'était une journée très intéressante avec la Chambre des notaires dont le thème était : le lotissement, déclaration préalable ou permis d'aménager et autres questions pratiques.

Cette journée était animée par le brillant M. DUTRIEUX, conférencier au CRIDOM de Lille et a accueilli 88 élus. Il y a donc une demande de votre part pour ce type de réunion thématique qu'il faut que l'on entende.

Je profite de cette occasion pour remercier toutes les communes qui lors de ces réunions accueillent chaleureusement et gracieusement l'Amicale des Maires dans le cadre de l'organisation de réunions de travail.

Je vous renvoie également au site Internet de notre Amicale, nous essayons de le faire vivre, vous y trouverez donc des tas de choses.

Je vous propose maintenant d'écouter notre trésorier qui va faire le point sur nos finances.

◆ Presentation du rapport financier 2011 par Monsieur Gilbert Fongaro, tresorier de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, Maire de Pont-du-Casse

Mes Chers Collègues,

Je vais vous donner lecture du Compte Rendu Financier de notre Amicale pour l'Exercice 2011.

Les Recettes représentent la somme de : 403 938,10 €

#### Dans ces recettes sont inclus:

- Le solde d'entrée, au 1er janvier 2011, d'un montant de 101 954,84 €
- Le reste des recettes correspond :
- Le total des cotisations (communes et EPCI) perçues en 2011 s'est élevé à la somme de 94 930,00 €
- (A l'intérieur de cette somme se trouve la part reversée à l'association des Maires de France Nationale pour un montant de 54 984,00 €)
- à l'encaissement des inscriptions au voyage en Chine, (197 821,00 €)
- de subventions pour les sinistrés que les communes versent par erreur sur le compte courant

*(411,00 €)* 

- d'intérêts bancaires (coupons monétaires (6,36 €),
- Divers versements (subvention du Conseil Général **(4 561,00 €)**, SOGAP **(1 216,90 €)**, Mairie 2000 **(857,00 €)**
- Congrès AMF 2011 inscriptions des communes destinées à l'Association des Maires de France et reçues à tort sur le compte de l'AD 47, : **180,00 €**)
- Site Internet (participation partenaires (2 000,00 €)

## Les dépenses représentent la somme de : 387 657,42 €

#### Dans ces dépenses sont inclus :

- le règlement de la Cotisation Nationale à l'AMF
  - *Communes et EPCI (54 984,00 €)*
- erreur de mandatement de la part des communes (246,00 €),
- le voyage d'étude en Chine (232 697,24 €)
- le voyage d'étude en Jordanie (2 134,60 €)

Remboursement annulation de voyage /photos/film

• les frais afférents à l'organisation des réunions de l'Amicale (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, (exceptionnellement, 2 réunions en 2011), Centenaire de l'Amicale, journée de formation, commission des communes rurales)

(68 182,73 €)

• Le Congrès des Maires de France (3 476,27€)

(Avance réservation de chambres / frais de déplacement /transferts en bus)

• les frais de fonctionnement de l'Amicale (déplacements/indemnités/matériel)

(8 472,86 €)

(Il est important de rappeler que la Ville d'Agen met gracieusement à disposition de l'Amicale, un agent à temps plein, un directeur à temps partiel, des locaux ,ce qui représente environ en frais de fonctionnement, une prise en charge de 50 000 €).

- les gerbes confectionnées lors du décès de Maires en activité ou de Maires Honoraires ou Anciens Maires (861,40 €)
- des prestations diverses telles que le règlement de l'assurance, cotisation à l'ANDAM, achat de fournitures pour l'Amicale, les cartes de vœux, les actions de partenariat : AFEL, abonnement à la BNP NET, etc.....

(16 602,32 €)

En résumé, nous avions un excédent de:

16 280, 68 €

#### Au 31 décembre 2011

Enfin, l'Amicale des Maires dispose depuis de nombreuses années d'un portefeuille de titres. Le relevé de celui au 31 décembre 2011 est de 212 ratios monétaires soit un total de 23 892,40 €.

En compte courant, nous disposons de 35 000 € et de 20 500 € sur le compte destinés à nos actions de solidarité ».

Voilà Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais vous dire.

## M. Jean DIONIS DU SEJOUR

Y a-t-il des questions sur la partie rapport d'activités et sur la partie rapport financier ?

Je mets donc au vote l'approbation de ces rapports.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour?

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

Merci.

#### ◆ ARRIVEE DES SERVICES DE L'ETAT – ACCUEIL DES PERSONNALITES PAR M. JEAN DIONIS DU SEJOUR.

L'approbation du rapport financier clôture l'assemblée statutaire de nos travaux. Je vous propose maintenant d'accueillir un certain nombre de personnes qui nous ont rejoints.

Je salue Michel DIEFENBACHER, conseiller régional, qui a représenté ce territoire pendant 10 ans à l'Assemblée Nationale. Nous sommes heureux qu'il participe à nos travaux.

# ◆ FONDATION DU PATRIMOINE : PRESENTATION PAR M. CARLE, DELEGUE DEPARTEMENTAL, SIGNATURE D'UNE CONVENTION ADM 47/FONDATION DU PATRIMOINE.

J'invite Jean-Jacques CARLE à nous rejoindre. Il est le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine.

Il m'a semblé important que vous entendiez cette initiative qui est d'ordre

associative et qui est une initiative très forte et nationale. Elle peut venir en soutien financier de nos meilleures initiatives patrimoniales.

#### M. Jean-Jacques CARLE.:

Je suis effectivement à la retraite et comme j'ai eu peur de m'ennuyer, j'ai accepté avec plaisir cette mission dont je vais vous parler brièvement.

Tout d'abord, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs les parlementaires, Madame le maire de Duras, Mesdames et Messieurs les élus, je vous salue.

Je suis très honoré que votre Assemblée Générale ait réservé un temps sur le patrimoine et que l'Amicale des Maires engage un partenariat avec nous. J'y suis très sensible et j'ai saisi l'occasion pour tenter de donner du sens à ce que nous pouvons faire ensemble et tracer quelques pistes. Bien entendu, je ne détaillerai pas le contenu des procédures.

Le titre *Préservons aujourd'hui l'avenir* évoque très bien l'idée que malgré la crise et les difficultés du court terme, la vision du long terme est porteuse d'espoirs et de projets. Oui, le Lot-et-Garonne peut s'enorgueillir de la richesse et de la vivacité de son patrimoine. Je pense que l'on peut tirer partie de cette richesse pour soutenir notre attractivité et développer le territoire.

La raison d'être de la Fondation du Patrimoine est d'accompagner la prise de conscience de la valeur de notre patrimoine au niveau national parce qu'elle a été reconnue d'utilité publique en 1996 par le Gouvernement.

La Fondation du Patrimoine - je pense que vous la connaissez déjà et que vous en avez entendu parler - a toute sa place à vos côtés notamment parce qu'elle s'intéresse à tout le petit patrimoine - au-delà du patrimoine classé - et à beaucoup d'objets patrimoniaux qui ne sont pas que du patrimoine bâti.

Je souhaite souligner que la délégation départementale du Lot-et-Garonne va bientôt fêter ses 10 ans et je rends ici hommage à Marie-Thérèse François-Poncet qui l'a mise en place.

Cette volonté de la Fondation du Patrimoine d'être présente le plus possible sur

le terrain au travers de son réseau de bénévoles est une dimension forte de sa raison d'être.

Ce visuel évoque nos missions et la diversité grandissante des projets soutenus par la Fondation du Patrimoine. C'est bien entendu trois fois sur quatre une église mais ce n'est pas que cela, c'est également le patrimoine industriel, des sites naturels et des lieux de vie et de mémoire comme des lavoirs ou des fontaines, un passé qui traduit une mémoire qui passe de nos aïeux à nos enfants.

Je pense justement qu'au-delà de la préservation de ce patrimoine qui constitue d'abord une charge - je suis aussi élu et je sais ce que cela veut dire pour vous -, il faut regarder ce que cela peut rapporter au sens : qu'est-ce que l'avenir peut nous apporter avec ce patrimoine ? Pour l'imaginer, je vous propose trois dimensions clefs qui sont issues du développement durable :

L'activité économique induite est loin d'être négligeable : sur le plan touristique et culturel, sur le plan de l'attractivité du territoire avec l'accueil de nouveaux arrivants ou de nouvelles entreprises et sur le plan de l'activité induite auprès de nos PME et de nos artisans locaux.

Pour le Lot-et-Garonne, ce sont à peu près 4 M€ de travaux qui peuvent être induits par cette activité.

- Le sentiment d'appartenance et le besoin de repères le lien social qui font se rapprocher les populations autour de leur lieu de vie et les entreprises au sein de leur territoire.
- La démarche de restauration du patrimoine participe à des actions de solidarité entre les générations : passeur d'histoire, seconde chance par l'insertion économique, formation des jeunes aux métiers traditionnels...

Au fond, l'harmonie qu'il peut y avoir entre l'économique, le social et le sociétal traduit un certain art de vivre, un bien-être dans son territoire, ce qui n'exclut pas - bien au contraire - la performance. Le faire-savoir est source d'attractivité pour notre territoire, ce qui veut dire que la communication de ce que l'on fait est essentielle.

Je ne vous détaillerai pas maintenant les modalités pratiques des dispositifs cidessus rappelés, mais je les illustrerai au travers d'une courte sélection des réalisations du Lot-et-Garonne. J'en profiterai pour souligner deux dimensions trop peu usitées et qu'il convient de promouvoir :

- le mécénat,
- les fonds patrimoine naturel et les fonds insertion, formations et valorisation des savoirfaire.

La Collégiale Saint-Vincent au Mas d'Agenais est par exemple une souscription qui commence avec le mécène national LAFARGE.

La seconde photo est la statue de Jacques DE ROMAS à Duras. Si je parle de Nérac, c'est parce que c'est une souscription qui a très bien réussi. J'ai souhaité l'illustrer avec des visages car il y a vraiment eu une volonté municipale et départementale mais aussi une association qui ont porté le projet et qui ont su convaincre les mécènes.

Par ailleurs, trois projets sur quatre concernent des monuments religieux - cela n'est pas étonnant étant donné la densité des églises et de témoignages du passé qu'il y a dans le département - mais également, trop timidement toutefois, des dossiers intéressants : les sites naturels et/ou d'insertion professionnelle. Ce sont des dispositifs qui existent, en particulier par le concours à des fonds ou dans les clauses des marchés publics, il faut les utiliser.

Un mot sur le mécénat dont il faut parler parce qu'au-delà des subventions dont le montant sera toujours trop faible pour boucler les budgets de restauration des projets les plus emblématiques de notre département, le mécénat devient de plus en plus indispensable.

A la suite du projet départemental « patrimoine lot-et-garonnais cherche mécènes » dans les années 2009/2012, une initiative a été prise par la FDP et par l'association Gascogne Environnement - organe proche de la CCI - consistant en la création d'un club de mécènes.

Pourquoi un club? Cette disposition a pour ambition de favoriser le développement du mécénat en offrant aux PME et aux artisans locaux la possibilité de mettre en commun leurs contributions, d'élire leurs projets et d'en assurer la communication. Cette démarche ne peut que renforcer l'attractivité du département au travers de la mise en valeur de ses joyaux. J'invite donc, au-delà de l'information faite

aujourd'hui à l'Amicale des maires, les intercommunalités et le Conseil Général à appuyer cette initiative. Cela ne peut que la rendre encore plus lisible et ainsi les entreprises ne pourront que davantage y adhérer.

Malheureusement, le Lot-et-Garonne est en retrait par rapport à la moyenne des autres départements quant au volume des réalisations.

Je crois qu'en considérant l'intérêt présenté par plus de 4 000 K€ injectés dans l'économie locale auprès d'artisans fidèles aux arts traditionnels, nous pourrions facilement :

- passer de 10 à 20 labels fiscaux et non fiscaux pour au moins 500 K€ de travaux en faisant connaître le dispositif avant la DT ou PC,
- atteindre plus de 20 projets publics avec souscriptions dont 75% d'édifices religieux pour 3 500 K€ de travaux afin de donner toute leur place aux petits patrimoines, tels que les lavoirs, les fontaines etc.
- soutenir plusieurs sites naturels et le recours aux chantiers d'insertion ou de professionnalisation.

Enfin, il faut s'appuyer sur des associations locales pour démultiplier la démarche.

J'encourage les communes à avoir une vision programmatique de leurs projets de manière à anticiper et à concevoir des projets le plus en amont possible. Les 319 communes rurales ou non peuvent donc nous solliciter pour aider à la réalisation de leurs projets publics. Les communes d'Agen, Marmande, Villeneuve, et Casseneuil ont mis en place des ZPPAUP, ce qui permet de monter des opérations avec les privés.

Une relation est à établir avec les pôles chargés de l'urbanisme pour orienter les pétitionnaires vers les aides de la FDP, le cas échéant, en particulier en ZPPAUP.

Cette dernière diapositive visualise la proximité de la FDP. La Fondation du Patrimoine a en effet pour vocation d'être proche de chez vous, j'ai donc fait en sorte de drainer autour de moi des délégués de pays. Ce sont des personnes qui sont déjà sur le terrain, bénévoles, passionnées par le patrimoine et qui sont là pour être à vos côtés pour orienter favorablement vos projets.

Cette équipe est à votre disposition, utilisez-la au mieux.

Merci de votre attention. (Applaudissements)

## M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Un mot pour remercier Jean-Jacques CARLE et dire que ce qu'il nous propose - à un moment où l'argent public va devenir rare, y compris au niveau patrimonial et culturel - est un chemin de modernité.

La statue de Jacques DE ROMAS est un exemple de mobilisation, d'argent de particuliers, d'argent de mécènes et d'argent public. On sera obligé d'imaginer de nouveaux chemins pour sauvegarder notre patrimoine.

#### **◆ DEBAT SUR L'INTERCOMMUNALITE EN LOT-ET-GARONNE**

- SES CONSEQUENCES,
- MUTUALISATION DES SERVICES,
- RELATIONS AVEC LE DEPARTEMENT,
- SCHEMA DE LA MUTUALISAITON,
- LES DECISIONS DE MONSIEUR LE PREFET.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

L'intercommunalité n'est plus une question mais une réalité, et l'on va voir à quel point elle s'est accélérée de 2008 à 2012. Il faut aussi mesurer et débattre entre nous des conséquences de ce nouveau maillage territorial qui est maintenant opérationnel.

Nous avons organisé le débat à trois.

La parole sera d'abord à Gérard GOUZES qui a été un grand législateur en termes d'intercommunalité. C'est au moment où il était parlementaire et Président de la Commission des lois que les outils dont nous nous servons aujourd'hui - je pense notamment à la loi dite CHEVÈNEMENT sur les Communautés d'agglomération - se sont mis en place.

32/83

Il a été l'un des pionniers et est donc qualifié pour ouvrir et présenter ce débat.

J'essaierai ensuite, en qualité de Président de l'Amicale des maires, de donner un éclairage et Pierre CAMANI donnera sa vision de président de Conseil Général par rapport à ce qui est aujourd'hui un fait massif : quels impacts, quelles dispositions et conséquences sur les relations traditionnelles entre Conseil Général/Communes, Conseil Général/Intercommunalités ?

Nous vous proposons donc trois interventions sur le sujet, nous ouvrirons ensuite le débat avec vous. Enfin, nos parlementaires interviendront et Monsieur le Préfet conclura.

# o Intervention de M. Gérard GOUZES, Maire de Marmande - Président de Val-de-Garonne Agglomération, Rapporteur général de la CDCI.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues maires,

Comme vient de le dire le Président, l'intercommunalité est effectivement une nouvelle façon, un nouveau logiciel en quelque sorte, de gouvernance de nos collectivités et je crois que le débat n'est pas clos.

Je vais d'abord parler de l'intercommunalité en Lot-et-Garonne. Je parle sous le contrôle de Monsieur le Préfet qui est le Président de la Commission départementale de l'opération intercommunale, dont je ne suis que le rapporteur.

Je tiens à vous dire, mes chers collègues, que le département de Lot-et-Garonne avance. Vous savez qu'il existe une Commission départementale de coopération intercommunale composée de 42 membres. Cette Commission a été faite dans le consensus le plus complet au sein de l'Association des Maires du département et je dois dire que les débats entre nous ont été à la fois francs et empreints de responsabilité. L'intérêt général du département nous a, je crois, surtout préoccupés.

Nous étions dans une situation de blocage puisque la CDCI avait tout simplement rejeté et refusé le schéma qui était proposé. Heureusement, les choses ont évolué depuis et d'une vingtaine d'intercommunalités nous sommes passés aujourd'hui à 17.

Une quinzaine de communes isolées refusaient le phénomène intercommunal, je vous indique qu'aujourd'hui - après débat, sans contraintes violentes -, il n'en reste plus que deux qui ont encore besoin de réflexion avant d'arriver à une situation plus normale. L'ensemble du département sera alors, je l'espère, totalement couvert avant les élections municipales.

Je vous indique que nous avons effectivement eu beaucoup de débats. Il y a eu tout d'abord, en ce qui concerne cette Commission départementale, des discussions importantes sur l'Albret. En effet, vous savez que l'Albret est composé de trois Communautés de communes - la Communauté du Val d'Albret, la Communauté des Coteaux d'Albret et la Communauté de Mézin (qui avaient des positions totalement contradictoires les unes par rapport aux autres). Le premier projet départemental faisait fusionner la Communauté de Mézin avec la Communauté des Coteaux d'Albret, ce que ne voulait pas la majorité des communes du Mézinois qui voulait aller au Val d'Albret.

Avec Monsieur le Préfet, la CDCI a approuvé à l'unanimité le 7 septembre 2012 la relance d'un groupe de travail élargi pour œuvrer pour la constitution le plus rapidement possible (nous avons fixé le 31 décembre 2014), de ce que l'on appellerait le Grand Albret. La réactivation de ce groupe de travail se fait en présence des Conseillers généraux, des Présidents de Communautés de communes et je crois savoir que les choses avancent grâce au soutien juridique technique de la Préfecture et des services fiscaux du département.

Il y a ensuite eu un grand débat qui n'a bien entendu pas manqué d'avoir quelques effets difficiles à avaler, c'est tout simplement ce que l'on appelle les quatre ou les deux cantons. Il y avait grosso modo deux tiers des communes favorables à quatre cantons et un tiers souhaitait commencer par deux cantons.

Essayons aujourd'hui de voir comment tout cela a fini par évoluer.

Tout d'abord, un certain nombre de communes ne souhaitaient pas avancer.

Monsieur le Préfet a, conformément à la volonté de la CDCI, interrogé les communes comme la loi le prévoit.

◆ Concernant la création de la Communauté de communes de Porte d'Aquitaine Pays de Serres, en bordure de la Communauté d'agglomération, la dimension de l'opération voulait que ce soient 13 communes regroupant 5 158 habitants. Le seuil de majorité est de 7 communes regroupant 2 579 habitants.

11 communes regroupant 4 778 habitants l'ont approuvée, aucune commune ne l'a rejetée et deux communes regroupant 380 habitants n'ont pas délibéré.

Je vous rappelle que les communes qui ne délibèrent pas, sont censées approuver ce qui leur est proposé.

10 communes regroupant 4 543 habitants ont approuvé le projet de statuts, une commune regroupant 235 habitants l'a rejeté et deux communes n'ont à ce jour pas encore délibéré.

- ◆ Concernant la Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord, elle regrouperait 43 communes pour 17 559 habitants. Le seuil de majorité est de 22 communes pour une population de 8 580 habitants. Or, 28 communes regroupant 12 380 habitants l'ont d'ores et déjà approuvée, 9 communes regroupant 3 160 habitants l'ont rejetée, et 6 communes représentant 2 019 habitants, n'ont pas encore délibéré. Même chose pour les statuts qui ont été approuvés.
- Nous tombons ensuite dans des sujets moins difficiles avec l'extension du périmètre de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Je passe sur le fait que Casteljaloux la rejoindra dès le mois de janvier prochain, ce qui est important car cette Communauté va doubler en nombre d'habitants.

♦ Il y avait également le problème de la commune de Caubeyres qui était jusque là attachée à Val d'Albret. De par certains dispositifs (notamment de la commune d'Ambrus qui restait à la Communauté de communes du Confluent), elle était totalement isolée et avait par conséquent le choix de rejoindre la Communauté de communes du Confluent ou la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne. Elle a préféré aller à celle des Coteaux et Landes de Gascogne. La consultation de Monsieur le Préfet donne donc 26 communes : 19 ont approuvé, aucune n'a rejeté et 7 communes n'ont pas encore délibéré. Je pense qu'elles le feront très prochainement.

Les conditions financières du retrait de la commune de Caubeyres sont actuellement en cours de finalisation avec la Communauté de communes du Val d'Albret.

Le bilan prévisionnel à la fin d'année 2012 est :

Ton va vers la généralisation de l'intercommunalité dans notre département :

- trois fusions
- cinq extensions de périmètre
- et une réduction de périmètre.

Je crois, mes chers collègues, que c'est un évènement depuis 30 ans que la loi de décentralisation donne davantage de pouvoirs et bouleverse totalement la manière dont nous gouvernons nos collectivités.

En ce qui concerne l'avenir, les parlementaires vous en parleront plus savamment que moi mais vous savez qu'un projet de loi de décentralisation doit être débattu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2013. Sachez que ce débat a déjà commencé, ceux qui sont abonnés à la Gazette des communes peuvent trouver dans le dernier numéro du 6 décembre un avant projet, une esquisse, un brouillon de ce que pourrait être la loi de décentralisation dont on parle beaucoup. En effet, Mesdames Marylise LEBRANCHU et Anne-Marie ESCOFFIER qui sont chargées de ce dossier, ont commencé à nous donner un certain nombre d'idées de ce qu'elles ont l'intention de faire.

C'est une loi composée de 9 titres et de 79 articles en partie rédigés ou comportant des options alternatives qui vont créer un haut Conseil des territoires, regroupant un certain nombre d'organismes aujourd'hui un peu dispersés. Cela va en tout cas renforcer les prérogatives de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes, j'en suis d'autant plus satisfait que je suis le premier vice-Président de cette Commission et vous savez combien les normes nous perturbent, nous inquiètent, obèrent souvent nos budgets et nous posent un certain nombre de problèmes.

Je pense qu'il faudra, si la loi est suivie, donner davantage de pouvoirs à cette CCEN, lui donner en tout cas la possibilité d'avoir un avis conforme, qu'elle puisse de temps en temps rappeler qu'il y a des communes qui n'ont pas les mêmes moyens que d'autres et qu'il y a des circonstances peut-être différentes d'un endroit à l'autre. Cela permettrait de donner davantage de souplesse et de desserrer un peu cette loi d'airain que sont les normes qui, je le sais, bouleversent beaucoup nos budgets.

D'autre part, le texte tend à faire du niveau régional un cadre de planification stratégique de la plupart des politiques publiques. Bref, les régions vont semble-t-il être renforcées par ces nouveaux textes.

J'ajoute quelques éléments en matière financière et fiscale. On me dit que les capacités d'unification des impôts directs et des dotations devraient pouvoir être envisagées et que des compétences intercommunales seront renforcées. Je vous indique - mais vous avez peut-être eu l'occasion de le lire dans la salle d'accueil - que la future loi prévoit le transfert de plein droit de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) dans les Communautés les plus importantes. On parle de seuils qui seraient de 20 000 à 30 000 habitants. Je crois, mes chers collègues, qu'il s'agit là d'une bonne mesure qui permettra peut-être de mieux régler les PLU d'une commune à l'autre, sans qu'il y ait de mauvaise concurrence.

Le dernier sujet - qui je sais va certainement vous occuper - concerne la mutualisation des services. Vous le savez comme moi, les moyens qui nous sont désormais attribués ne sont pas extensibles, il faudra donc que nous ayons des plans de mutualisation de personnels au sein de nos Communautés. Il est évident que lorsque l'on transfère une compétence, il n'est pas nécessaire d'avoir encore plus d'emplois, peut-être que les mutualisations permettraient de faire un certain nombre d'économies.

Le fameux fonds de péréquation SPIC va être doublé, puisqu'il a été prévu à hauteur de 150 M€ et qu'il va passer à 360 M€ l'année prochaine. Cela signifie qu'il y aura effectivement une péréquation horizontale qui s'ajoutera à la péréquation verticale.

Je termine sur un dernier sujet important, celui du volume de l'enveloppe normée. Je siège au Comité des finances locales à Paris, et nous avons pu desserrer quelque peu ce qui nous était annoncé, puisque le précédent Gouvernement évoquait la diminution de l'enveloppe globale destinée aux collectivités locales, de 2 milliards d'euros par an, pendant plusieurs années., On nous a dit qu'il y aurait une diminution, mais qu'elle ne serait que de 750 M€ par an pendant deux années, c'est-à-dire quand même 1,5 milliards d'euros. Cela signifie qu'il ne faut pas s'attendre à voir les dotations aux collectivités augmenter considérablement dans les années qui viennent. Cette année, je crois qu'elles vont seulement augmenter de 0,2 % pour atteindre 41,5 milliards d'euros.

La dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale progresseront autour de 8 %. C'est le seul aspect positif de la loi de finances.

Enfin, concernant la fameuse contribution foncière des entreprises, beaucoup de personnes reprochent aux élus des augmentations parfois importantes de la CFE, or il s'agit d'un texte qui a été fait suite à la suppression de la taxe professionnelle. Je sais que les parlementaires sont actuellement en train d'étudier ce sujet. Je me permettrai simplement de leur faire une remarque : qu'ils ne nous donnent pas simplement à nous, collectivités, la possibilité de faire dérogation qui viendrait une fois de plus contraindre nos propres budgets.

(Applaudissements)

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR

Merci, Monsieur le premier vice-Président.

(Arrivée de M. Matthias FEKL)

Je salue en votre nom à tous, Matthias FEKL qui s'exprimera tout à l'heure.

# o Intervention de M. Jean DIONIS DU SEJOUR, Maire d'Agen, Président de l'Amicale des Maires du Lot-et-Garonne.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Président du Conseil Général, cher Pierre, Messieurs les conseillers régionaux et généraux, Madame le maire de Duras, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services d'administration d'Etat et territorial.

De 2008 à 2012, le Lot-et-Garonne aura connu - cela ne se dit pas assez - une véritable révolution douce administrative, avec l'émergence d'une intercommunalité d'une toute autre nature que l'intercommunalité des années 1970/2000.

1970/2000, c'est une intercommunalité partielle sur le territoire, qui se met en œuvre par le biais des syndicats. L'intercommunalité de 2012/2013 n'a rien à voir puisqu'elle n'est plus portée par les seuls syndicats, dont il va falloir organiser le repli

progressif.

Le périmètre ainsi que les compétences de nos intercommunalités ont également considérablement augmenté.

2008/2012, nous avons été collectivement les acteurs de cette révolution douce.

Quelques éléments pour vous montrer l'ampleur du changement. En 2008, il n'y avait qu'une Communauté d'agglomération et il y en a désormais trois : Marmande, Villeneuve et Agen.

La Communauté d'agglomération d'Agen sur un rayon inférieur à 18 kilomètres rassemblera 96 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le tiers de la population du Lot-et-Garonne et 43 % du produit intérieur brut du département.

En quatre ans, toutes les intercommunalités du Lot-et-Garonne ont grandi de manière spectaculaire par fusion. Nous sommes passés de 27 structures intercommunales à 16. Elles sont moins nombreuses, plus puissantes, davantage capables de porter de véritables projets territoriaux.

Je voudrais nous saluer collectivement parce que cette révolution douce administrative, ce sont les maires qui l'ont faite, et je veux saluer l'effort d'ouverture, d'adaptation et d'imagination dont nous avons collectivement fait preuve à l'occasion de ce changement d'ampleur. Ce n'était pas simple.

Je veux aussi, en votre nom à tous, vous remercier Monsieur le Préfet. Vous êtes le Président de la Commission départementale de coopération intercommunale qui a beaucoup travaillé. Je remercie notre Secrétaire général, M. QUENET et les personnes des services préfectoraux qui ont eu la passion de réussir cette mutation. Je veux notamment, en votre nom à tous, remercier M. STOLL et M. POUJADE.

Vous avez été, Monsieur le Préfet, aiguillon, stimulant, conseiller, greffier, notaire, vous avez été beaucoup de choses dans cette affaire. A la fois le grand inspirateur et le grand conciliateur, et Dieu sait s'il fallait l'être de temps en temps.

Encore un effort, Monsieur le Préfet, il vous reste deux villages Gaulois. Je vous souhaite d'avoir l'inspiration pour les convaincre.

Au 1<sup>er</sup> juin 2013, conformément à la loi du 16 décembre 2010, il n'y aura plus de communes isolées en Lot-et-Garonne sans rattachement intercommunal. En étant prudent,

je devrais dire : il ne devrait plus y en avoir. Peut-être que les deux villages Gaulois joueront les prolongations. Nous verrons bien, en tout cas on est dans l'anecdote sur le fond.

C'est un fait majeur, l'intercommunalité lot-et-garonnaise a maintenant terminé la couverture de son territoire, cela bougera encore, mais elle a globalement la taille critique dans les quatre coins du département pour porter, en tant que maître d'ouvrage, des projets de territoire ambitieux. C'est une véritable révolution.

L'émergence de ce nouveau paysage intercommunal est une bonne nouvelle, voyons le d'une par,t comme l'œuvre des maires, et d'autre part, comme une très bonne nouvelle. Finalement, pourquoi avons-nous fait les intercommunalités ? Pour deux raisons très simples : pour faire ensemble des projets que nous n'avions pas les moyens de faire seuls et pour faire des économies. Les intercommunalités doivent être le moyen de faire des économies d'argent public par la mutualisation d'un certain nombre d'actions, autrement elles n'ont pas leur raison d'être.

En ce sens, la réponse lot-et-garonnaise a été forte. Ce n'était pas gagné, nous n'avions pas une grande tradition intercommunale comme l'Alsace et la Bretagne. La réponse du Lot-et-Garonne a été forte et elle peut vous permettre d'être optimiste.

Cette nouvelle géographie administrative, Monsieur le Président du Conseil Général, appelle mécaniquement une modification ambitieuse des relations du Conseil Général avec le monde communal. J'appelle de mes vœux un Conseil Général qui restera le chef de file de tous les territoires qui le composent et qui doit jouer clairement un rôle de coordination des Communautés d'agglomération et des Communautés de communes qui le structurent. Gérard GOUZES a une belle expression là-dessus, il dit « Le département, Sénat des Intercommunalités ..... ». Il y a une part de vérité, il y a un chemin derrière cette expression.

Reste à organiser intelligemment l'effacement progressif du canton, aujourd'hui simple circonscription électorale, au profit des différentes intercommunalités, futurs

maîtres d'ouvrage des projets des territoires. Je le dis en tant que départementaliste dans le grand débat qui a toujours traversé notre débat public national, départementaliste contre régionaliste. J'ai bien entendu ce qu'a dit Gérard GOUZES sur la montée en puissance de la région.

J'aime Bordeaux, ma capitale régionale, pour son rayonnement et sa force d'entrainement mais - je le dis à Michel qui porte les intérêts de l'Aquitaine et du Lot-et-Garonne au Conseil Régional - je n'ai pas honte de dire qu'en ce qui concerne le développement du Lot-et-Garonne, nous ne serons jamais mieux servis que par nous-mêmes. Alors je le dis, je suis départementaliste, fier de l'être, encore faut-il l'être de manière modérée.

C'est vrai, les temps changent et la nostalgie n'est pas bonne conseillère. J'espère que le Conseil Général - et vous nous éclairerez tout à l'heure Monsieur le Président - fera du neuf et ne se contentera pas de mettre des rustines sur des régimes d'aides, qui je crois, sont à bout de souffle.

Je mets une idée sur la table, ce n'est qu'une idée : que le Conseil Général passe à un régime de contrat de territoire avec chacune des intercommunalités du département. Qu'il se concentre avec les 16 nouvelles intercommunalités sur des projets structurants de chacun de ces territoires, et qu'il confie aux intercommunalités, le soutien aux projets communaux par le biais de fonds de solidarité intercommunaux financés par le Conseil Général, négociés avec lui, sur le modèle de ce qui se fait dans beaucoup de départements.

Je crois que notre Assemblée est le lieu pour avoir ces débats.

Reste, je le sais, une inquiétude, une angoisse et je voudrais, en tant que Président de l'Amicale des Maires, faire aussi écho à la question que j'ai souvent entendue : Jean, ces intercommunalités, sont-elles le début de la fin de nos communes ? S'il y a bien une interrogation existentielle aujourd'hui des maires, c'est celle-là. Il y a effectivement, chez nous, une crainte et pourquoi pas la regarder en face : un syndrome de la mairie « Etat-

civil » qui serait progressivement dépouillée de tous ses pouvoirs.

De toutes mes forces, je veux plaider auprès des autorités ici présentes, d'abord devant vous Monsieur le Préfet, la pertinence de notre maillage communal dans la France du XXIème siècle et sa cohérence avec l'émergence des nouvelles intercommunalités.

Le Lot-et-Garonne, 5 360 km<sup>2</sup>, 330 000 habitants, 319 communes. Bref une commune moyenne c'est bon an, mal an, entre 700 et 1 000 habitants pour une superficie d'à peu près 1 500 hectares. J'affirme que dans un Lot-et-Garonne moderne et efficace, ce maillage est pertinent.

Je ne dis pas qu'il faut absolument geler la carte communale du Lot-et-Garonne.

Il est facile de se faire applaudir en disant que la liste des petites communes ne doit surtout pas être touchée, je ne dis pas cela, je crois que c'est une matière vivante, peutêtre qu'un jour il y aura lieu de retoucher cette carte.

Pour l'essentiel, le maillage actuel permet de conserver ce fameux lien social élus/administrés, cette fameuse relation de proximité. C'est elle qui permet aux élus de connaître personnellement une grande partie de leurs administrés et par cette connaissance, les aider efficacement.

La voilà la deuxième ligne force de notre période actuelle du XXIème siècle, c'est le besoin, c'est l'exigence grandissante d'une réactivité très forte et de proximité voulue par l'administré, pour ce qui concerne la relation avec les élus.

Ne nous y trompons pas, l'arrivée massive des nouvelles technologies - tout le monde a aujourd'hui un portable, beaucoup de nos administrés ont des tablettes et 70 % des foyers lot-et-garonnais sont maintenant connectés à Internet - a encore accru l'exigence de réactivité et de proximité. Celle-ci devient d'ailleurs parfois littéralement épuisante pour les fonctionnaires territoriaux et les élus. Bref, le modèle français, si souvent décrié avec ses 36 000 communes, devient bigrement tendance au XXIème siècle si nous savons, comme nous y invite la loi, faire naître de véritables intercommunalités de bassins de vie (nous y sommes, car il est vrai que de très beaux projets ont vu jour, on peut notamment citer l'exemplarité du projet des quatre cantons - et transformer nos mairies en producteurs de

lien social, de machine à bien faire les petites et les grandes choses de la vie quotidienne.

Nous avons d'ailleurs noté avec beaucoup de plaisir, que la loi territoriale du 16 décembre 2010, a maintenu la compétence générale à une seule collectivité, la mairie, envoyant un signal clair : la mairie reste la pierre angulaire de la construction territoriale française du XXIème siècle.

Résumons-nous, la création des intercommunalités répond à des logiques de projets de territoire et à de fortes logiques d'économie d'argent public.

A côté de cette force d'agrégation et souvent contre elle, la vie moderne dans sa dureté réclame sans cesse plus de proximité. Les moyens actuels de communication ont démultiplié cette demande, les élus, les autorités, le Gouvernement et l'Etat seront bien heureux de faire vivre le champ communal pour répondre à cette aspiration, le maire, le conseil municipal restant pour très longtemps l'interlocuteur privilégié de leurs concitoyens. Le maire d'Agen que je suis et qui se porte bien d'avoir donné de vrais pouvoirs à ses 23 quartiers historiques, peut en témoigner.

Bref, c'est dans cette tension, projets de territoire portés par les nouvelles intercommunalités contre lien social, et proximité portés par nos mairies, que naîtra la future identité lot-et-garonnaise.

le vous remercie.

(Applaudissements)

# o Intervention de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général - Sénateur de Lotet-Garonne.

Merci Monsieur le Président, cher Jean.

Messieurs les parlementaires, Monsieur le Préfet, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs.

Quelques mots sur cette thématique de l'intercommunalité, de son développement et de son émergence.

L'émergence des Communautés de communes et des Communautés d'agglomération est effectivement un fait récent, cela fait 20 ans. C'est peu de temps, dans une évolution institutionnelle, et on voit le travail et le chemin accomplis entre la loi de

1992, celle de 1999 et les diverses lois qui se sont succédées. Aujourd'hui, on peut faire le bilan de l'évolution du Lot-et-Garonne qui est un bilan positif dans le domaine de l'intercommunalité.

Jean a eu raison de dire qu'il y avait peut-être un avant 2008 et peut-être un après 2008. Un avant 2008 parce que le Conseil Général du Lot-et-Garonne, comme beaucoup de départements, toutes tendances confondues, voyait peut-être l'intercommunalité avec un peu de méfiance, de craintes et de suspicion. Ces craintes sont tombées parce qu'aujourd'hui nous sommes dans une relation de travail, de complémentarité - même si cela pouvait bien sûr exister auparavant -, de partenariats forts et même de confiance.

L'émergence des trois Communautés d'agglomération qui était vécue par le Conseil Général comme des pôles de concurrence, est aujourd'hui vécue comme des pôles de développement nécessaires dans un département rural comme le Lot-et-Garonne, parce qu'ils portent les grands services, la plupart des activités et des emplois.

Tout cela doit se faire en relation avec les autres territoires, les autres collectivités et le Conseil Général a, me semble-t-il, justement un rôle important à jouer. L'une des compétences majeures du Conseil Général est l'aménagement du territoire départemental et le Département doit avoir une vision d'aménagement qui porte la modernité.

J'entends bien le discours du maire d'Agen qui pointe derrière le discours du Président de l'Amicale des Maires, c'est normal puisqu'il essaie de développer son territoire mais je ne crois pas qu'il faut que l'on soit dans une opposition. D'ailleurs, nous le démontrons bien dans notre action concrète quotidienne. Nous sommes bien au Conseil Général dans une vision moderne de l'aménagement qui concilie à la fois les pôles forts et l'aménagement de l'ensemble du département dans une période extrêmement difficile.

Le rôle du Conseil Général est de faire jouer la péréquation, de faire jouer les solidarités territoriales et de porter le développement économique dans les pôles de développement, dans les Communautés d'agglomération, mais aussi sur l'ensemble du

territoire. Le département ne se développera pas en opposant les territoires urbains aux territoires ruraux. Je crois que le développement doit être global, et aujourd'hui il nous faut, (dans cette période particulière qui est à la fois une évolution institutionnelle et une période de crise, où la raréfaction de la ressource publique est une donnée que l'on connaît et dont nous sommes certains pour les années qui viennent), conforter et renforcer la nécessaire mutualisation dans l'intercommunalité. L'intercommunalité sert à cela, mais aussi au niveau du département.

Le département s'inscrit totalement dans cette perspective et il s'y inscrit tellement que le Lot-et-Garonne a anticipé cette vision. Il l'a d'abord anticipée dès 2008 avec le Conseil Régional dans les relations de complémentarité des politiques départementales et des politiques régionales que nous avons mises en place, particulièrement dans le domaine de l'économie.

Nous n'avons pas cherché à développer des compétences et des services spécifiques, au contraire nous agissons en partenariat étroit avec la Région.

Nous avons renforcé nos relations avec les outils de développement économique de la région, ce qui nous permet de ne pas développer d'administration particulière, mais de bénéficier des services importants de la Région dans ce domaine.

Nous avons aussi anticipé l'acte 3 de la décentralisation, Gérard GOUZES vous en a un peu parlé. Cela étant, c'est la Gazette des communes, ce n'est pas le projet de loi. Ce sont, pour l'instant, des informations à prendre sous toute réserve, même si les grandes lignes commencent à être connues.

Je disais que nous avons anticipé dans les relations avec l'intercommunalité, avec ce travail de partenariat. Le Président de l'Amicale disait qu'il faudrait que le Conseil Général mette en place des contrats territoriaux; mais nous l'avons fait, Jean, avec les moyens qui sont les nôtres depuis la crise de 2008.

Nous ne pouvons pas aller aussi loin que nous l'avons souhaité, mais nous avons mis en place une politique de contractualisation avec l'intercommunalité, et aujourd'hui, 50 % des aides aux collectivités, de la part du Conseil Général, sont fléchées vers les intercommunalités. C'est normal, car c'est là que se développent les plus grands projets.

Mais attention, le risque est que l'intercommunalité concentre tout et que l'on abandonne le soutien aux collectivités, autres que celles qui jouent un rôle extrêmement important, un rôle de proximité irremplaçable. Je crois qu'elles doivent être soutenues et le Conseil Général a de tout temps, joué un rôle important dans le soutien de l'investissement communal. Ce sont plus de 20 M€ chaque année. Et d'ailleurs, si nous réaménageons nos régimes d'aide et si nous réduisons un peu notre mode d'intervention, compte tenu de la contrainte financière, vous remarquerez qu'encore en 2012 et bien sûr en 2013, le niveau de soutien du Conseil Général aux collectivités dans leur ensemble, est encore nettement supérieur à celui qu'il pouvait être avant 2008.

Ces nouvelles relations, nous les mettons en place parce que nous avons besoin de beaucoup plus d'efficacité en termes de gestion de politiques publiques et de gestion des projets collectifs publics. Quand je disais que nous avons anticipé avec la Région, nous anticipons aussi avec les intercommunalités, puisqu'il n'y a pas très longtemps nous avons réuni au Conseil Général, les présidents des Communautés de communes et d'agglomérations, et avons mis en place une conférence territoriale sur les projets importants et thématiques majeures pour le développement du Lot-et-Garonne.

Nous mettons en place des groupes de travail pour nous permettre de travailler ensemble, notamment sur la problématique du très haut débit qui est un enjeu important.

Pour la problématique des crédits européens, le Conseil Général dispose de compétences et de capacités qu'il a décidé de partager avec les intercommunalités pour leur faire bénéficier des nouvelles politiques européennes en travaillant à l'élaboration des dossiers et à leur financement.

Un travail collectif est également mis en place sur la gestion des crises telle que celle de l'hiver dernier avec l'épisode neigeux.

Nous nous inscrivons donc dans ce travail de partenariat, de confiance et d'efficacité de la gestion des fonds publics. C'est ma méthode de travail, je ne regarde pas les étiquettes politiques des uns et des autres, je mets tout le monde autour de la table et nous travaillons ensemble à développer des politiques publiques qui peuvent nous permettre d'avancer, et faire en sorte que le département continue à se développer.

Nous avons dans l'aménagement du territoire des marqueurs majeurs pour l'avenir.

Le Conseil Général est porteur de dossiers comme la compétitivité du département, le déploiement de la fibre optique et du très haut débit. Il ne faut pas que nous prenions du retard dans ce domaine-là parce que demain, on nous le reprochera et cela pèsera sur le département. Nous avons à un moment donné souffert de la fracture numérique pour la mise en place du haut débit, cela va très vite, demain il nous faut installer le très haut débit. Cela a un coût important et c'est pour cela que je construis petit à petit une mutualisation avec la Région qui s'est engagée à nos côtés et avec les intercommunalités. Nous avons là aussi, eu une réunion de travail pour mettre cela en place.

Il y a notamment le marqueur de la démographie médicale, parce que si nous ne réagissons pas face à cet avenir de désertification qui s'écrit en Lot-et-Garonne, c'est encore une fois l'attractivité de notre département qui en souffrira. Nous avons, vous le savez, mis en place une organisation avec des aires de santé et de véritables projets de santé. C'est un peu difficile à mettre en place, mais cela permet de répondre d'une manière rationnelle à cette question-là, et de faire en sorte que le Lot-et-Garonne soit le seul département de France à avoir une vision et une organisation globale de cette problématique.

Il y a beaucoup d'autres dossiers comme le développement des infrastructures, l'économie, Monsieur le Président on pourrait en parler pendant des heures.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements)

#### ◆ QUESTIONS/REPONSES AVEC LA SALLE

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR. -

C'est le moment des questions/réponses avec la salle.

Un certain nombre d'entre vous avez transmis des questions, nous allons donc y répondre et nous y répondrons également par écrit.

Y a-t-il d'autres questions dans la salle?

## M. Jean-Michel MOYNIÉ - maire de Saint-Pierre-de-Clairac

Je suis maire d'un des deux villages Gaulois. Rassurez-vous, Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de polémiquer, ce n'est ni le lieu, ni le moment, de plus, la commune de Castelculier est une commune amie.

Je tiens simplement à retransmettre à nos collègues l'un de vos récents propos lors de la cérémonie de départ de votre directeur de Cabinet, où en parlant de l'agglomération agenaise, vous avez dit : Saint-Pierre-de-Clairac est notre Alsace et Lorraine, et nous n'abandonnerons pas l'Alsace et la Lorraine.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

C'est vrai que j'ai dit cela.

## M. Jean-Michel MOYNIÉ:

Ces propos nous ont ravis au cœur, et nous ont confortés, mais ce que je dois vous dire, Monsieur le Président, est que les alsaciens sont têtus et il se trouve que je suis marié depuis plus de 30 ans avec une personne qui a beaucoup de sang alsacien. Elle est, elle aussi, très têtue et 30 ans de vie commune et d'amour que je lui porte, font qu'elle a déteint sur moi, Monsieur le Préfet, et que je suis devenu aussi têtu qu'elle et aussi têtu que les alsaciens.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR. :

On a compris que le sujet est compliqué et que c'est un sujet difficile à démêler pour Monsieur le Préfet.

Je pense que Monsieur le Préfet est bien mobilisé sur cette affaire et sait que ce

48/83

sera un sujet épineux.

#### M. Jean-Louis COUREAU:

Je voudrais simplement, au nom des délégués de la Communauté des communes des Deux Séounes, avoir une pensée particulière pour le Docteur FAURE que nous avons eu le regret de perdre en début d'année.

Si je cite le Docteur FAURE, qui était le premier vice-Président du Conseil Général et le Président d'une formation politique d'importance dans ce département, c'est que nous avons été la première Communauté de communes du département, puisque créée en 1992. Cela fait donc 20 ans et dans quelques jours cette Communauté de communes s'arrêtera de vivre pour être transférée dans un nouveau territoire « la Communauté de communes Porte d'Aquitaine Pays de Serres », deuxième Communauté de communes du Pays de l'Agenais.

Je voudrais simplement porter témoignage de deux choses qui ont été omises par le rapporteur de la CDCI et par les intervenants.

Nous venons de vivre une expérience unique : deux communes se sont retirées - avec mon soutien le plus entier, en tant que Président de cette Communauté de communes - et ont rejoint une autre région. Nous avons fait la démonstration que lorsqu'il y a une concertation approfondie et une stratégie pensée et réfléchie, rien ne peut s'opposer aux désirs de la commune.

## M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Il s'agit des communes de Grayssas et Clermont-Soubiran qui rejoignent la Communauté de communes de Valence d'Agen.

C'est une logique de bassin de vie et il y a eu un consensus là-dessus.

#### M. Jean-Louis COUREAU:

Très peu de départements ont connu cela, je pense donc qu'il était important de le préciser devant cette assemblée.

Deuxième élément - parce que beaucoup de choses ont été dites et souvent

fausses -, il y avait un soutien large et entier de l'ensemble des élus de l'Agenais pour engager ce processus parfaitement transformé, en pays de rugby.

Le troisième élément car je crois que c'est important de le dire, Monsieur le rapporteur, mon cher Gérard, c'est que si la loi du 16 décembre 2010 a été une loi assez sévère - cela n'appartient qu'à moi de le dire -, nous avons fait une exception à la demande des élus locaux. Nous avons en effet voté à l'unanimité parfaite le maintien d'une Communauté de communes de moins de 5 000 habitants. Je crois que c'est à souligner puisque la loi n'acceptait plus de maintien de Communauté de communes de moins de 5 000 habitants. La Communauté de communes de Prayssas a donc été maintenue et je m'en félicite à titre personnel.

Enfin, mon dernier mot est un vœu adressé à Monsieur le Préfet et aux membres de la CDCI concernant le dossier de Saint-Pierre-de-Clairac et de Castelculier. Je ne me prononcerai pas, mais je vous invite tous à regarder de quel ADN sont faites ces communes.

Je vous remercie.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Concernant les questions écrites, Thierry CONSTANS, maire de Gontaud-de-Nogaret demande : quand serons-nous fixés sur les nouvelles règles du jeu par rapport aux élections municipales et la désignation des délégués communautaires, et a-t-on avancé sur la question du statut de l'élu local ?

Concernant le statut d'élu local, nous n'avons pas avancé.

Pour la désignation des délégués communautaires, je donne la parole à Gérard GOUZES.

#### M. Gérard GOUZES:

Je crois que dans ce que les législateurs auront à débattre, il y aura effectivement une réforme de la façon dont les élections municipales devront se dérouler.

Tout cela tient à la manière dont on doit désigner les délégués communautaires. Jusqu'à présent, ce sont les Conseils municipaux qui désignent eux-mêmes les délégués communautaires, demain il faudra un système peut-être plus démocratique dit-on - même

si je peux considérer à titre personnel qu'il s'agit peut-être d'un placebo de démocratie -, tout simplement le fléchage. Il faudra par conséquent que les premiers de liste soient automatiquement délégués communaux.

Je pose la question des suppléants et des remplaçants aux parlementaires.

A partir de là, se pose la question du panachage et de la manière dont on vote. Vous savez qu'aujourd'hui on vote sur des systèmes de listes à majorité et à proportionnelle pour les villes de plus de 3 500 habitants, demain il est question - et c'est dans le projet de loi - de 1 000 habitants. Ce seraient donc 1 000 habitants qui feraient la différence, en dessous de ce quota, on garderait les anciennes règles.

**\* \* \*** 

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Monsieur Jean-Paul PRADINES, maire de Saint-Caprais-de-Lerm interroge Monsieur le Préfet : « depuis bientôt un an les communes ne transmettent pas les dossiers de taxe d'urbanisme à la DDT - soit disant en attente d'un "bon logiciel" -, pensez-vous régler prochainement ce problème ou compenser le manque de cette recette aux communes ? »

#### M. François CAZOTTES - Direction Départementale des Territoires:

On est effectivement sur une réforme de la fiscalité de l'urbanisme.

Le support informatique se met en place et la réforme prévoit que l'émission des titres de recettes sur cette nouvelle forme de taxe soit opérationnelle début 2013. Nous ne sommes donc pour l'instant pas en retard, et à ce titre-là, il n'y a évidemment pas de compensations prévues puisque l'on va reprendre le flot des émissions.

C'est un peu plus compliqué sur le plan logistique puisque des saisies de permis sont faites par les services de l'Etat et d'autres par les collectivités locales. Il faut pouvoir interfacer les applications informatiques entre les différents services instructeurs - la DDT et la Direction des finances publiques - pour pouvoir être en situation d'émettre des titres de recettes début 2013.

\* \* \*

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Monsieur Jean-Pierre SAGNETTE, maire de Saint-Pierre-de-Caubel interroge Monsieur le Préfet sur le financement des écoles privées : « pourquoi les communes en RPI participent-elles au financement ? »

#### **Mme Laurence ADELINE.- Inspectrice d'Académie :**

Les RPI participent au financement des écoles privées sous contrat, avec exactement les mêmes règles que pour l'enseignement public.

A partir du moment où vous êtes en RPI et que vous avez une école dans la commune d'à côté, si les parents ont inscrit leur enfant dans une autre commune avec les contraintes qui sont les mêmes que celles de l'enseignement public - à savoir qu'ils résident dans une commune qui n'assure pas la restauration et la garde des enfants, l'inscription d'un frère ou d'une sœur d'un établissement scolaire d'une autre commune ou des raisons médicales -, vous avez l'obligation de contribuer aux frais de scolarité.

\* \* \*

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Monsieur Michel CAZASSUS, maire de Virazeil, a posé un peu la même question que Thierry CONSTANS sur la désignation des délégués communautaires par fléchage. Tout à l'heure, les parlementaires complèteront peut-être ce qu'a dit Gérard GOUZES.

\* \* \*

Monsieur Marc POIRAUD, maire de Laugnac, interroge Monsieur le Préfet : avezvous des informations sur la réforme des rythmes scolaires ? »

#### **Mme Laurence ADELINE - Inspectrice d'Académie :**

C'est une question importante.

L'horizon est très clair, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école a été mis en consultation cette semaine. Dans ce projet de loi, est évoquée l'évolution des rythmes scolaires, c'est-à-dire le passage à 9 demi-journées de

classe possible à partir de la rentrée 2013.

La demi-journée supplémentaire serait, de manière règlementaire, le mercredi matin et par dérogation, le samedi pour les communes qui en manifesteraient le souhait, après consultation de nos services et de ceux du Conseil Général, lorsqu'il y a des préoccupations de transport.

En ce qui concerne toutes les questions plus pratiques qui vous intéressent au premier chef - à savoir la contribution éventuelle des Communautés de communes lorsqu'il y a une compétence sur les affaires scolaires au niveau des activités périscolaires qui pourrait être modifiée du fait de cette loi et ensuite du décret -, tout ce que nous savons, est qu'il est fait mention d'un projet éducatif territorial qui pourrait ressembler au programme de réussite éducative existant dans les zones d'éducation prioritaires.

Ce serait un travail que nous aurions à mener en commun sur ce que vous avez déjà l'habitude de faire, et qui concernerait les activités périscolaires, l'organisation des gardes et sur ce que, nous, nous ferions en termes d'aide aux devoirs pour les élèves en difficulté ou ceux qui souhaiteraient travailler sur des projets.

Ce que nous savons est que ce seraient 5 h 30 maximum par jour de classe et 3 h 30 maximum par demi-journée. La pause méridienne serait de 1 h 30 minimum et les élèves continueront d'avoir en classe entière, 24 heures comme actuellement, ainsi que l'aide au travail personnel faite par les enseignants dont nous ne connaissons pas encore le volume horaire exact. Cela pourrait être 1 h 30, alors qu'actuellement les enseignants en font 2 h 00.

Il sera en dernier ressort de ma responsabilité, en tant que directrice académique, de valider les projets - bien sûr dans l'échange et le dialogue - lorsque vous souhaiterez déroger au nouveau règlement départemental des écoles que je vous présenterai lors du CDEN que Monsieur le Préfet réunira au mois de mars.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Ce serait pour la rentrée 2013 ou la rentrée 2014?

#### **Mme Laurence ADELINE - Directrice Académique**

Il est difficile de répondre car le projet de décret n'est pas sorti.

Il semblerait - je mets là tous les guillemets et toutes les réserves - que ce soit applicable en 2013 avec la possibilité de déroger pour 2014.

Une dernière chose importante : les communes auraient à se positionner sur cette question pour le  $1^{\rm er}$  février 2013.

Nous avons été réunis par le ministre lundi dernier, qui doit vous écrire dans les jours qui viennent sur cette question.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

C'est peut-être un peu brutal mais nous verrons.

Nous savons à présent qu'il y aura peut-être à se positionner avant le 1<sup>er</sup> février 2013.

**\* \* \*** 

Madame Jocelyne LABAT MANGIN interroge Monsieur le Préfet sur *l'avenir des communes de moins de 1 000 habitants*. C'est une question fondamentale à laquelle Monsieur le Préfet répondra peut-être dans son discours.

**\* \* \*** 

Pierre DAGRAS, maire de Le Fréchou, interroge Monsieur le Président du Conseil Général sur *notre réseau du SDIS et la téléassistance*.

#### M. Pierre CAMANI - Président du Conseil Général:

Monsieur DAGRAS a entendu parler d'une éventuelle facturation des interventions du SDIS auprès des adhérents du réseau Présence Verte.

Il s'avère effectivement qu'il y a une explosion du recours au service du SDIS par les adhérents. Vous connaissez tous ce service, ce sont des personnes âgées qui disposent d'un boîtier qui permet en cas d'incidents, de difficultés ou de malaises d'appeler les secours. Lorsque la personne âgée utilise ce service, Présence Verte doit rappeler pour

vérifier l'information, mais il se trouve que cela ne se fait pas aussi souvent que cela le devrait et que les interventions ont explosé. Le SDIS explique en effet qu'il y a eu 12 000 interventions non justifiées sur demande des entreprises.

La solution qui a été apportée par le SDIS devant ce constat d'augmentation des sollicitations, est que lorsque l'intervention est non justifiée et que le service Présence Verte n'a pas fait son travail, il est envisagé de facturer l'intervention à 200 € à Présence Verte. Cela a été voté par le Conseil d'Administration du SDIS.

Cela a pour l'instant été voté, mais cela n'a pas été mis en place. Le service Présence Verte en a été informé et il y a déjà une réduction de moitié des interventions non justifiées.

Je ne sais pas si la dissuasion va en rester là ou si elle va prendre effet.

**\* \* \*** 

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Pierre DAGRAS, maire de Le Fréchou, interroge Monsieur le Préfet sur « l'état des lignes téléphoniques et le problème de maintenance des réseaux des poteaux téléphoniques par France Télécom »

#### M. Marc BURG - Préfet de Lot et Garonne. :

C'est vrai que c'est vraiment du droit commun.

Pour le réseau national c'est l'Etat qui doit s'en charger, pour le réseau départemental ce sera au Conseil Général de s'en charger et au niveau municipal c'est la commune.

Il est vrai qu'il y a un sujet avec France Télécom, nous les avons alertés et je pense que votre question a dû conduire à des réactions extrêmement rapides, puisque tous les poteaux qui posaient difficulté ont trouvé solution.

N'hésitez surtout pas à passer par la Préfecture, on vous aidera là-dessus.

#### M. Pierre CAMANI - Président du Conseil Général

C'est un sujet que je connais bien comme la plupart des maires ici présents, car nous

voyons tous de temps en temps, des fils téléphoniques pendre sur le bord des routes et rester longtemps dans cette situation et encore, quand ce n'est que le fil qui pend et que ce n'est pas le poteau qui est tombé.

Je sais, pour avoir appelé France Télécom et m'être un peu inquiété du manque d'entretien, que ces lignes relèvent de leurs services et que c'est à eux d'intervenir.

Je ne sais pas s'il y a un représentant de France Télécom ici.

## M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Je salue Jean-Marc COLIN.

Jean-Marc COLIN et Jean-Jacques CARLE sont des nôtres, ils sont élus respectivement à Sainte-Colombe et à Bruch. On ne les lynche pas tout de suite.

(Rires)

#### M. Pierre CAMANI - Président du Conseil Général :

Monsieur CARLE est à la retraite mais pas Monsieur COLIN, on lui transmettra donc le message.

Je rencontre d'ailleurs la semaine prochaine, un responsable national de France Télécom avec le directeur départemental, et j'aurai l'occasion de lui rappeler que l'entretien du réseau cuivre est nécessaire. Nous avons parlé tout à l'heure du très haut débit, demain la fibre optique remplacera le réseau cuivre, nous en avons besoin et particulièrement en milieu rural.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

On ira peut-être plus loin dans la réponse que l'on fera et l'on proposera à France Télécom une démarche tripartite - Conseil Général, Amicale des Maires et France Télécom - sur ce sujet car il faut aller jusqu'au bout de ce débat.

Pierre CAMANI a eu raison de dire que le réseau de cuivre est propriété de France Télécom, c'est donc à France Télécom de le maintenir.

**\* \* \*** 

Jean-Pierre SAGNETTE, maire de Saint-Pierre-de-Gaubel demande pourquoi les communes en RPI participent-elles au financement des écoles privées. La réponse a déjà été apportée.

**\* \* \*** 

Pierre DAGRAS, maire de Le Fréchou, pose la question de l'entretien des routes et du conflit que l'on peut avoir dans certains endroits avec les entrepreneurs de travaux agricoles.

## M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Vous le savez, il y a des machines de plus en plus imposantes, les entrepreneurs de travaux agricoles nous demandent de pouvoir passer, et en même temps nous avons des contentieux parce qu'ils laissent de temps en temps de la boue sur les voieries, y compris dans les endroits où cela peut être dangereux. Je vous propose que l'on ait une démarche avec la Chambre d'agriculture mais surtout avec le syndicat des entrepreneurs agricoles. C'est avec lui qu'il faut travailler, ce n'est pas un sujet facile parce qu'il y a des contraintes de dimensionnement de nos rues dans certains villages où il faudra avoir le courage de leur dire de rallonger leur trajet.

#### M. Pierre CAMANI - Président du Conseil Général :

Lors d'une Assemblée Générale de ce syndicat, il avait été soulevé la question du partenariat avec les collectivités et le Département. J'ai donné des instructions aux services pour que chaque fois qu'ils travaillent à des aménagements en relation avec des intercommunalités et des communes, ce syndicat soit associé.

Cela concerne l'aménagement des routes mais pour le problème des salissures, cela concerne les entrepreneurs de travaux agricoles et les agriculteurs. Il faudrait donc avoir un travail avec la Chambre d'agriculture, l'Amicale des Maires, le Conseil Général et les intercommunalités qui portent la compétence voirie.

Je crois que l'on a vraiment du travail à faire en commun.

### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Tu as raison, je suis trop focalisé sur les entrepreneurs, c'est plus large que cela.

• • •

Pierre DAGRAS, maire de Le Fréchou, pose une question sur « les voyages d'études ».

C'est un sujet qui me tient à cœur.

J'ai répondu sur le fond, mais je vous lis la question : Quitte à passer pour le représentant des "pisse vinaigre" - cf. déclaration de notre Président -, je reviens ici renouveler pour la troisième fois ma question sur l'organisation de ces voyages. Je ne remets point en cause ces voyages à l'étranger, sauf que nous n'avons peut-être pas tous le temps ou les moyens d'y participer. Je redemande donc que l'Amicale organise un an sur deux un voyage en France. Je crois que nous pourrons ainsi de la même manière, créer du lien entre les participants et rencontrer aussi des élus aux prises aux mêmes difficultés que nous et ayant peut-être innové en la matière.

Je suis d'accord avec toi et nous y travaillerons en Conseil d'Administration de l'Amicale. Merci de cette proposition.

(Applaudissements)

• • •

Autre sujet : Monsieur Gilbert FONGARO, maire de Pont du Casse tient à nous informer d'une courrier de Monsieur le directeur départemental des territoires ici présent, qui a saisi toutes les communes traversées par le futur tracé LGV, demandant aux maires, de faire un diagnostic de sécurité sur les passages à niveau de leurs communes. Je crois que cela pose un problème de fond, je pense que c'est à la charge du projet de le faire en liaison avec nous. Vous aurez donc une réponse de notre part dans ce sens-là, nous sommes bien sûr partie prenante pour travailler avec vous et vous remonter les problèmes que cela peut

poser dans la vie quotidienne mais cela est à la charge du projet.

Nous ne voulons pas piloter ces diagnostics de sécurité, nous ne sommes pas compétents en matière ferroviaire, il y a donc vraiment quelque chose à prendre en main par les autorités ferroviaires et sans doute par RRF.

\* \* \*

#### ◆ INTERVENTIONS DES PARLEMENTAIRES DE LOT-ET-GARONNE

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Nous entamons maintenant la dernière partie de notre réunion, avant d'écouter l'intervention de Monsieur le Préfet.

# o Intervention de M. Henri TANDONNET, Maire de Moirax - Sénateur de Lot-et-Garonne.

Merci Monsieur le Président, merci Madame le maire de nous accueillir dans cette salle confortable.

Je voulais vous donner quelques précisions sur l'évolution de la législation. Vous savez qu'il y a deux grands volets :

Concernant l'acte 3 de la décentralisation, à l'heure actuelle, comme on peut en témoigner, il n'y a pas encore de texte qui soit sorti, les informations de la Gazette des communes sont donc très hypothétiques. Ce que l'on voit, c'est qu'il va vraisemblablement y avoir une importante discussion sur la répartition des compétences, et on pense que la Région montera en puissance. On assiste à une lutte d'influence entre les métropoles et la Région, on ne sait pas comment cela va se terminer.

Pour rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure sur la mutualisation, je crois que l'idée d'avoir des contrats territoriaux entre le Département et les Communautés de communes ou les Communautés d'agglomération, doit être étendue à la Région. Ce seront à mon avis des contrats tripartites.

Vous savez que dans la répartition des fonds européens, il y aura un Conseil régional d'orientation de la Banque Publique d'Investissement sur le développement économique, le numérique, le schéma départemental de l'enseignement supérieur, la

formation et l'apprentissage. Je crois que c'est très important. L'idée de faire une conférence des exécutifs comme l'on a commencé à le faire avec le Département, est vraiment très importante pour se lier à la politique régionale.

Il y a actuellement quatre textes débattus au Sénat : deux projets de loi qui émanent du Gouvernement concernant le mode de scrutin pour les élections cantonales, régionales et municipales et deux propositions de loi des sénateurs sur le statut et le problème des normes.

Concernant les projets de loi sur les élections, il y a d'abord le report des élections de 2014 à 2015 : les conseillers régionaux perdront un peu de mandat, les conseillers généraux et futurs conseillers départementaux en prendront. Ces élections seront faites simultanément en mars 2015, l'idée étant qu'il y ait une meilleure participation en couplant ces deux élections.

Le mode d'élection pour les conseillers généraux qui deviendront des conseillers départementaux, va être complètement bouleversé. La proposition du Gouvernement qui va être débattue est de faire un scrutin binominal majoritaire à deux tours, c'est-à-dire qu'il y aura une équipe liée hommes/femmes et le doublement des conseillers généraux devenus départementaux, mais pour ne pas en augmenter le nombre, il y aura réduction du nombre de cantons. Pour le Lot-et-Garonne, si cette loi est acceptée, on passera de 40 à 20 cantons et à un homme et une femme, sur un scrutin lié. Cela entraînera donc un redécoupage des cantons.

Pour les conseillers départementaux, les grandes lignes sont les suivantes :

- éviter qu'entre deux cantons il y ait une différence de nombre d'électeurs qui soit supérieure à 20 %, il y aura peut-être quelques ajustements sur les grands territoires,
- on ne pourra pas diviser une commune de 3 500 habitants ou en dessous,
- on pourra peut-être ne pas être lié par les circonscriptions législatives.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'idée est d'améliorer la parité et que les électeurs désignent les délégués communautaires. La proposition du Gouvernement est d'abaisser le scrutin de liste de 3 500 habitants à 1 000 habitants, elle sera vraisemblablement discutée dans les Chambres. Il y a des partisans pour baisser ce seuil à 0 habitant - c'est la proposition de l'Association des maires ruraux de France - et d'autres

veulent l'augmenter, la discussion est donc ouverte.

En tout cas, la proposition est de descendre à 1 000 habitants le scrutin de liste avec parité femmes/hommes. Ce n'est pas un fléchage qui est proposé, mais c'est l'ordre de désignation des candidats sur cette liste qui fixera les délégués à l'intercommunalité. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, c'est le vote lors de la mise en place du Bureau municipal qui fixera cet ordre.

Cela est prévu pour les prochaines élections municipales, on ne connaît pas encore le résultat final mais ce sera débattu très rapidement au Sénat et ensuite à l'Assemblée Nationale.

Il y a ensuite deux propositions de loi, dont une émane de Mme GOURAULT et de M. SUEUR concernant le statut des élus.

Les six mesures proposées sont les suivantes :

- l'attribution automatique de la totalité de l'indemnité allouée aux maires des communes de moins de 3 500 habitants,
- l'exclusion pour le versement d'une prestation sociale sous condition de ressources de la fraction représentative des frais d'emploi des indemnités de fonction,
- l'abaissement de 20 000 à 10 000 habitants du seuil du droit à suspension du contrat de travail pour les adjoints au maire et surtout pour les vice-présidents d'intercommunalité,
- le maintien du droit d'intégration professionnelle de l'ensemble des élus bénéficiaires de ce droit jusqu'à l'expiration de deux mandats consécutifs,
- le passage de 6 mois à un an de la durée de perception de l'allocation de fin de mandat,
- l'institution de la validation des acquis de l'expérience au titre d'une fonction élective locale pour la délivrance d'un titre universitaire,

Votre expérience municipale peut donc vous conduire à obtenir certains diplômes, cela peut aller jusqu'au métier d'avocat.

- l'instauration pour la formation des élus d'un plancher de 3 % du montant global des indemnités.

La seconde proposition de loi concerne la régulation des normes. Deux textes se télescopent : la proposition de loi DOLIGÉ en cours de discussion à l'Assemblée Nationale et la proposition de création d'une Haute Autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales. L'idée est que cette Haute Autorité soit consultée sur toutes les normes de toutes les législations - même de la législation européenne -, qu'elle donne un avis et si elle émet un avis défavorable, le Gouvernement disposera d'un délai de six semaines pour élaborer une nouvelle version.

Dans la composition de cette Commission, il y aura des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers généraux, des membres d'établissement de coopération intercommunale et des conseillers municipaux. Ce sera donc une représentation territoriale.

Tout cela est à améliorer et si vous avez des observations à nous faire, nous sommes prêts à les recevoir et à alimenter le débat dans nos assemblées respectives.

(Applaudissements)

## Intervention de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général - Sénateur de Lotet-Garonne.

Quelques mots pour revenir sur le Conseil Général et sur les projets de loi en cours qui vont modifier notre paysage institutionnel et notre organisation départementale.

La situation financière est difficile pour le Département, les communes et les intercommunalités, mais est davantage difficile pour les départements, car ils sont soumis à de fortes contraintes budgétaires du fait de leurs compétences d'action sociale qui continuent d'augmenter. C'est notamment le cas de l'allocation personnalisée d'autonomie nous sommes un département rural avec un vieillissement de la population -, la prestation de compensation du handicap et le RSA qui malheureusement explose du fait de la crise.

Ces charges, qui sont des charges contraintes sur lesquelles nous ne pouvons pas agir, continuent d'augmenter, alors qu'en 2012 les recettes du Conseil Général ont pour la première fois de son histoire, diminué par rapport à l'année précédente, de 8 M€ sur un budget de fonctionnement de 300 M€. Les dépenses, elles, ont continué d'augmenter d'une dizaine de millions d'euros. Sur les 8 M€ de baisse, 4 M€ proviennent de la baisse des droits de mutation que vous allez aussi subir l'année prochaine, puisque le Conseil Général vous rétrocède la part des droits de mutation depuis 2008.

Tout le monde sera donc affecté par cette baisse l'année prochaine, et cela crée

une situation particulière au Département du Lot-et-Garonne, à l'ensemble des départements de France, et plus particulièrement aux départements ruraux.

Je rappelle cela parce que vous avez tous conscience de la difficulté.

De plus, avec la réforme de décembre 2010, les ressources du Conseil Général baissent également. Elles baissent avec la diminution de notre économie fiscale et financière, chaque année la simple évolution des bases - sans augmentation de fiscalité - représentait à peu près 4 M€, aujourd'hui c'est 1 M€.

Que faire par rapport à cela?

Augmenter les impôts, je m'y refuse. Nous l'avons fait en arrivant parce que nous avions des investissements importants à maintenir, notamment les investissements routiers de plus de 100 M€ et que nous avons également participé au plan de relance en 2009.

Baisser les investissements, nous essayons de l'éviter même si nous sommes un peu contraints.

Nous nous employons surtout à une gestion plus rigoureuse et nous allons être obligés de le faire avec une force plus importante encore cette année.

Si je vous dis tout cela, c'est parce que c'est la réalité, mais je ne suis pas pessimiste, je suis volontariste. Nous vivons une période de crise importante mais la crise, il ne faut pas la voir comme une contrainte, mais comme une opportunité. C'est l'opportunité de revoir nos politiques et justement l'acte 3 de la décentralisation aura un volet important de mutualisation.

Cela n'a pas été évoqué jusqu'à maintenant, mais demain les critères de détermination de la DGF, qui sont aujourd'hui le coefficient d'intégration fiscale, ne seront plus tout à fait les mêmes. Ce seront certainement des critères de mutualisation entre les communes et l'intercommunalité. La mutualisation entre les intercommunalités, le Département et les régions sera donc nécessaire.

Dans l'acte 3 de la décentralisation, il faut certes avant tout, voir un pouvoir supplémentaire donné aux régions et le pouvoir qu'elles méritent sur le pouvoir de l'économie, mais ce sera aussi la clarification des compétences. La clarification passera par des compétences mieux définies et une mutualisation que j'appelle complémentarité. Je

vous en parlais tout à l'heure, en Lot-et-Garonne nous essayons de prendre de l'avance par rapport à cela. Il faut arriver à réaliser des économies d'échelle.

Je suis volontariste parce que cette crise, nous devons tous l'affronter de face et préparer l'avenir.

Je vous ai parlé des marqueurs importants tout à l'heure pour l'avenir de notre département, comme la démographie médicale.

Ici à Duras, je salue le premier projet qui voit le jour, projet d'un pôle de santé regroupant Miramont, Duras et Lévignac. D'autres dossiers vont voir le jour, c'est important pour notre département.

Je vous ai également parlé de l'importance du très haut débit pour la compétitivité.

Le Conseil Général apporte un soutien important aux communes et à l'intercommunalité qui est nécessaire parce que les 20 M€ qui sont distribués aux divers projets génèrent 70 M€ à 80 M€ d'investissements sur le territoire et contribuent à alimenter notre économie.

Concernant l'évolution législative, Henri TANDONET vous a détaillé les projets de loi, mais il y a aussi une proposition de loi du sénateur socialiste Roland POVINELLI, déposée le 18 décembre, qui porte sur la question du statut de l'élu local. C'est une question qui est remontée des Etats généraux des territoires. On fera de la communication là-dessus.

Il y a aussi une autre proposition de loi déposée par les sénateurs Jacqueline GOURAULT et Jean-Pierre SUEUR, qui vise également à améliorer le statut de l'élu. Il est envisagé la création d'un droit d'absence destiné à favoriser l'exercice du mandat et la possibilité de suspendre l'activité professionnelle et les modalités de retour au monde du travail.

Le projet de loi VALLS va modifier l'organisation institutionnelle départementale, les cantons vont disparaître et vont être regroupés. Il y a aujourd'hui 40 cantons et il y en aura 20 demain. Le projet de loi fixe la population moyenne de ces 20 cantons à 16 884 habitants avec la possibilité moins 20 % et plus 20 %, c'est-à-dire que les cantons devront être dans une fourchette entre 13 100 habitants et 19 800 habitants.

Il y a donc une modification extrêmement importante de notre paysage.

J'entends des brouhahas dans la salle, cela fait réagir.

Pour répondre à la volonté du Président de la République et du Gouvernement, il est institué la parité, il y aura donc dans ces 20 cantons deux candidats, un homme/une femme, qui seront les représentants de ce territoire. C'est une nouveauté et nous verrons ce que le Parlement en dira.

Concernant les élections municipales, Henri TANDONNET vous a donné les détails, je n'y reviens pas.

Je vous ai écrit sur la proposition de loi RICHARD qui me tenait à cœur, et dont je suis signataire. Cette proposition vise simplement à augmenter le seuil de 25 % de conseillers communautaires que, s'il y a consensus, les Comités syndicaux et communautaires peuvent mettre en place de manière à ce qu'il y ait une représentation un peu plus importante des petites communes.

C'était une question qui avait posé débat lors du vote de la loi de décembre 2010, ce nouveau mode de représentation imposé par cette loi donne une représentation en fonction de la population et parfois au détriment des petites communes.

(Applaudissements)

# o Intervention de M. Jean-Claude GOUGET, Député de Lot-et-Garonne - Maire de Cancon.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les services de l'Etat, Madame la maire de Duras, chers collègues élus,

Nous sommes trois nouveaux députés, et je veux dire tout l'intérêt que nous portons à la rencontre avec les maires qui sont en général nos premiers interlocuteurs.

Nous sommes entrés très vite dans le vif du sujet puisque l'ordre du jour était déjà établi.

Vous savez l'intérêt que nous portons à la ruralité et en particulier à nos petites communes qui représentent la grande majorité de notre département.

Je ne vais pas revenir au début de l'année 2013 puisque Pierre et Henri en ont parlé. Il y a un certain nombre de réformes des collectivités à venir. Il faut savoir que ces réformes ont fait beaucoup débat aux réunions préparatoires, peut-être que cela s'éclaircira, mais on fait pour le moment beaucoup de recherches par rapport à cela.

Le Président a salué la réception faite au Sénat, aux maires du département, c'était effectivement les sénateurs qui recevaient, l'année prochaine ce sera l'Assemblée Nationale, nous espérons être à la hauteur. Nous avons demandé à avoir un beau salon pour la réception.

#### M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Il va falloir faire aussi bien, les sénateurs ont frappé très fort.

#### M. Jean-Claude GOUGET:

Je souhaite que l'on se retrouve à l'Assemblée Nationale pour ce repas et pour le Congrès des Maires.

(Applaudissements)

#### o Intervention de M. Matthias FEKL, Député de Lot-et-Garonne.

Madame le maire et conseillère générale de Duras, Merci de nous accueillir ici. Monsieur le sénateur, Président du Conseil Général, cher Pierre, Monsieur le Préfet avec l'ensemble des membres du corps préfectoral et des services de l'Etat, Messieurs les parlementaires - j'en profite pour excuser Lucette LOUSTEAU qui est absente du département ce week-end -, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, maires, élus, Monsieur le conseiller régional, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires, d'abord merci beaucoup pour votre invitation.

Veuillez m'excuser de mon retard, je m'étais engagé à être avec les bénévoles du Téléthon à Marmande ce matin, et j'ai donc souhaité tenir cet engagement.

Je suis très heureux que l'Assemblée Générale se tienne dans la circonscription et se tienne ici, dans ce magnifique château, Madame le maire, qui grâce à l'action de la

municipalité, de l'intercommunalité, du Département, de la Région, de l'Europe et de l'Etat, est en train d'être restauré et deviendra, je pense, l'un des points extrêmement attractifs - à la fois en termes culturel et touristique - de notre département.

Je veux d'abord saluer vos travaux sur un sujet ô combien essentiel, tant il est vrai que l'intercommunalité aujourd'hui, est à la fois une histoire encore relativement récente, un présent que vous connaissez mieux que quiconque et l'avenir de l'action publique locale puisque l'intercommunalité permet à la fois de préserver la proximité des mairies, l'ancrage municipal et de se regrouper pour mener ensemble des projets.

Il me semble qu'au cours du précédent quinquennat, la loi de réforme territoriale avait suscité énormément de débats. Je crois qu'il y a un point sur lequel il y avait beaucoup de consensus, c'était l'aspect intercommunalité avec des ajustements certainement nécessaires ici ou là, mais globalement, on est dans la bonne tendance et c'est la raison pour laquelle la nouvelle majorité politique, suite aux élections du printemps et de l'été dernier, s'inscrit sur l'intercommunalité dans les grandes lignes qui ont été tracées.

J'ai écouté très attentivement vos débats sur l'intercommunalité, sur les défis à venir et notamment sur le fléchage. Il me semble que le principe du fléchage aujourd'hui est acquis, le Président de la République l'a dit dans son discours au moment des Etats généraux de la démocratie locale qui avaient été initiés par le Président du Sénat et l'a redit au Congrès des maires.

En revanche, je suis très sensible à une préoccupation que nombre d'entre vous m'ont d'ores et déjà répercutée, qui est de connaître les modalités du fléchage, s'il y a obligatoirement le fléchage des premiers de la liste ou s'il peut y avoir des ajustements. Je vais vous dire spontanément, avant d'avoir vraiment expertisé la question, qu'il paraitrait assez juste de donner de la souplesse là-dessus parce qu'il n'y a pas tellement de raisons d'obliger dans les communes, à ce que ce soit la même personne, qui soit à la fois premier adjoint et délégué communautaire et que ce soit toujours sur les mêmes que repose l'ensemble de la charge. Il faut donc que l'on regarde cela de très près. Je suis à votre disposition pour en parler, préciser ce sujet et pouvoir, le cas échéant, porter des amendements à l'Assemblée Nationale là-dessus.

l'ai écouté aussi, en ce qui concerne les élections, les réflexions sur les seuils de

scrutin de liste. Je suis aussi ouvert là-dessus et il faudra très certainement que l'on ait un échange sur ce sujet.

Je suis à votre disposition en tout cas, Monsieur le Président, avec l'ensemble des collègues parlementaires pour - si vous le souhaitez dans le cadre de votre Association - pouvoir, tout au long des débats parlementaires, avoir des échanges réguliers là-dessus afin que la loi qui est votée, corresponde au maximum aux besoins du terrain, tel est évidemment son but et sa nécessité.

Concernant les textes de loi qui arrivent sur la table du Sénat - on verra si le Sénat les vote, car il nous en fait chaque semaine la surprise, bonne ou mauvaise, on ne sait pas dans quel état arriveront les textes sur le bureau de l'Assemblée Nationale et ensuite sur le mien -, il y a la question des normes, essentielle on le sait bien, et vous le savez mieux que quiconque, notamment l'allègement des normes dans la ruralité. Je suis très sensible à ces préoccupations-là. Il y a une proposition sénatoriale visant à créer une Haute Autorité pour le contrôle des normes, pourquoi pas, cela renforcerait une Commission qui existe déjà sur le contrôle des normes.

D'une manière générale, je pense aussi que c'est aux parlementaires de se saisir de cette question parce que le rôle du Parlement est bien sûr de voter la loi, d'en contrôler l'application, de vérifier que les lois votées sont utiles - si elles ne le sont pas, autant ne pas les voter - et de vérifier en permanence dans les textes, les règlements et les lois aujourd'hui en vigueur s'il n'y a pas moyen d'alléger et de retravailler. Ce sera à mon avis un chantier essentiel pour le Parlement dans les années à venir.

#### (Quelques applaudissements)

Il y a bien sûr les questions de financement des collectivités locales qui ont été très largement évoquées, je n'y reviens pas mais on sait bien que dans la période qui s'ouvre c'est le nerf de la guerre. L'effort sur les finances publiques doit être partagé et la rigueur budgétaire dans les collectivités est plus forte qu'ailleurs puisque les règles financières qui vous sont applicables sont extrêmement fortes. Il y a évidement des efforts importants à engager là-dessus.

La question du statut est essentielle si l'on veut à la fois sécuriser l'exercice des responsabilités des élus locaux, leur permettre de s'acquitter de leur mandat et permettre à

de nouvelles catégories socioprofessionnelles d'accéder davantage à l'exercice des mandats.

Il y a un chantier là-dessus, que ce soit sur les droits, sur la retraite ou le passage entre vie professionnelle et vie d'élus ou encore la coordination des deux. Il y a énormément de choses à faire et je pousse là-dessus pour que le calendrier soit rapide et affiché au plus vite.

Je suis, encore une fois, à votre disposition sur l'ensemble de ces sujets pour y travailler si vous le souhaitez dans le cadre de cette Association.

Je veux conclure sur une idée qui est à mon avis notre combat commun, votre combat quotidien et qui doit être le combat de l'ensemble des forces vives du Lot-et-Garonne, celui de l'attractivité de notre département.

Nous espérons voir ce soir une miss Lot-et-Garonne élue Miss France pour l'attractivité, même s'il n'y a évidemment pas que cela. Pour les procurations, je suggère quand même de faire attention parce que cela peut parfois créer des complications sur le partage des résultats.

(Applaudissements)

Je vous rassure, c'est le cas dans tous les partis, ce n'était pas du tout une pique.

L'attractivité d'un département passe par un service public de qualité, nous avons donc l'obligation tous ensemble, et au-delà de ce qui peut parfois nous séparer, de mener ce combat-là. Attractivité sur la santé, attractivité sur les infrastructures routières et ferroviaires, attractivité sur l'ensemble des services publics de proximité, c'est tout le sens de notre combat aujourd'hui.

Les parlementaires, le maire de Marmande et les professionnels essaient de ramener la Justice à Marmande et on mouille la chemise là-dessus, que ce soit avec la Garde des Sceaux à la Chancellerie ou à la Présidence de la République où j'ai porté cela. Chaque fois qu'un service public reste ou revient dans notre territoire, c'est une force commune pour nous, c'est une force pour l'attractivité de l'ensemble du Lot-et-Garonne et là-dessus nous devons être mobilisés sans relâche.

L'attractivité, c'est l'aide aux entrepreneurs et aux associations qui font vivre le département. C'est tout le sens du travail que nous menons pour essayer d'entrer toujours plus la ruralité au cœur de nos préoccupations et au cœur des politiques mises en œuvre.

J'ai eu l'occasion à ce sujet de travailler avec bon nombre d'entre vous sur des projets. Il est vrai qu'il est souvent plus simple d'obtenir des leviers lorsque ces projets sont développés dans un cadre intercommunal parce que nous y sommes extrêmement sensibles au Conseil Régional, comme le sont aussi les élus du Conseil Général. Que ce soit pour de l'aide aux entreprises, aux collectivités telles que les mairies pour la formation, aux agriculteurs et aux viticulteurs - je profiterai tout à l'heure du fait d'être à Duras, pour aller saluer les viticulteurs qui ont des projets et que la Région a aidé -, ce sont des combats que nous avons à mener ensemble.

Nous le faisons avec vous et là aussi dans mon rôle de conseiller régional, je suis à votre disposition pour pouvoir faire avancer très concrètement des projets, les faire sortir de terre et donner l'appui qui peut être utile.

On le fait en partenariat avec Pierre CAMANI et ses équipes, puisque le Lot-et-Garonne a été le premier département d'Aquitaine à engager des démarches de contractualisation avec la Région, avec notre agence de développement économique pour justement pouvoir profiter de services que l'on met à la disposition de territoires sans soimême créer de nouvelles structures ou mobiliser de nouveaux moyens.

Je suis donc à votre disposition, que ce soit pour des projets concrets à porter ensemble ou pour des préoccupations à porter dans le débat parlementaire.

Merci et bravo pour la grande qualité de votre Assemblée Générale et de vos travaux tout au long de l'année.

(Applaudissements)

#### ◆ INTERVENTION DE MONSIEUR MARC BURG, PREFET DE LOT-ET-GARONNE.

Je salue Messieurs les parlementaires, députés et sénateurs présents, Monsieur le Président du Conseil Général, Madame la maire de Duras conseillère générale, Monsieur le conseiller régional, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et sous-préfets présents avec les chefs de services de l'Etat.

Je voulais tout d'abord commencer par vous dire qu'avec l'équipe préfectorale présente - le Secrétaire général, les sous-préfets, le directeur de Cabinet et les chefs de

services de l'Etat - nous sommes ravis d'être devant vous et que c'est pour nous vraiment, un moment important. C'est d'abord un moment de plaisir et d'honneur de pouvoir discuter avec les maires, il est rare d'avoir autant d'élus territoriaux devant nous et c'est vraiment pour nous un moment précieux.

On vous doit une énorme considération : on sait que vous êtes en première ligne, que vous êtes l'effigie de la République et que c'est vers vous que tout le monde se tourne ou se retourne pour les compétences qui sont les vôtres.

On parlait tout à l'heure des poteaux de France Télécom, il est sûr qu'il n'est pas facile pour un maire de traiter ce type de sujets et bien d'autres.

Vous êtes au cœur de l'intérêt général et il est vraiment important de vous dire combien l'Etat le sait, combien l'Etat vous considère, combien l'Etat est à vos côtés et je pense que c'est un sujet fondamental entre nous.

Evidemment la Constitution, le Préfet et les services de l'Etat sont garants du respect des lois et règlements mais je pense que vous avez vu l'évolution des choses, nous considérons aujourd'hui que nous sommes plutôt des partenaires avec des missions d'aides et de conseils. C'est d'ailleurs le rôle premier de mes collègues sous-préfets sur le terrain, là aussi en première ligne à vos côtés pour vous soutenir et pour vous assister.

Il n'y a pas d'un côté l'Etat et de l'autre les territoires. C'est un élément extrêmement important, c'est en tout cas notre philosophie, nous sommes co-auteurs, acteurs communs des politiques publiques et je pense qu'il est important de vous le rappeler aujourd'hui. C'est un sujet qui nous tient à cœur.

Avec les collègues sous-préfets et les services de l'Etat, notre autre souci est d'être à côté de vous sur le terrain - c'est notre feuille de route - lorsque vous avez besoin de nous et lorsque le corps préfectoral peut être pour vous une valeur ajoutée, un élément qui peut permettre de faire avancer un dossier.

Vous avez choisi l'intercommunalité et je crois que tout a été dit sur les chiffres, sur la méthode et les résultats.

J'ai le sentiment qu'entre le vote négatif du 16 décembre de l'année dernière de notre schéma départemental qui a totalement anéanti l'important travail qui avait été mené et notre réunion d'hier qui a finalement montré le même schéma départemental à quelques

exceptions près, cela montre l'investissement de tous, l'investissement républicain, l'esprit de réussite de la CDCI mais également de tous les élus qui la composent.

Quelques chiffres. Nous avons évoqué la date de 2008 et il est vrai qu'en 2008 le Lot-et-Garonne comptait encore 25 EPCI à fiscalité propre, mais au 31 décembre 2012 leur nombre est passé à 16, avec trois Communautés d'agglomération et cela est fondamental.

Le chiffre a été évoqué par Monsieur le rapporteur général, nous avons une évolution considérable de ce département, puisque l'évolution de l'intercommunalité touchera au 31 décembre, 61 % des communes sur une année, et 65 % de la population. On voit vraiment le sens du travail qui a été mené et je tiens vraiment à vous remercier de votre engagement et à vous féliciter pour le travail qui a été fait. J'en profite aussi pour remercier les services de l'Etat, les services territoriaux, les sous-préfectures, les services des finances publiques qui ont également beaucoup travaillé et bien sûr les services de la Préfecture.

Vous l'avez dit, il nous reste encore deux sujets que nous devons continuer à approfondir avec la même méthode de conviction et de volonté d'aboutir à un consensus, ce sont bien sûr les communes isolées. Nous avions 13 communes isolées en début 2012, il en reste deux aujourd'hui et il est vrai que l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 qui donne des compétences particulières au Préfet demeure un point positif. Le Gouvernement et le Parlement n'ont pas changé ce texte, il appartiendra donc effectivement au Préfet d'arrêter une décision le 1<sup>er</sup> juin au plus tard.

Cela étant, je souhaite que là aussi nous élaborions ensemble, avec tous les membres de la CDCI, la meilleure solution possible pour ces deux communes. Il faudra en tout cas trouver une solution et je prendrai mes responsabilités à la date voulue comme en dispose la loi.

Le deuxième élément est le territoire d'Albret, un important travail est mené avec tous les élus et le sous-préfet de Nérac. C'est un sujet majeur et si les choses se passent bien nous devrions aboutir en 2014.

Un élément qui n'a pas été soulevé, ce sont les deux sujets de préoccupation pour l'Etat - même s'il n'a pas la compétence de les gérer puisque ce sont des compétences intercommunales ou départementales - sur lesquels nous devrons travailler dans le cadre

de la CDCI, il s'agit du traitement des déchets - il est important d'aboutir et de conclure car c'est un sujet d'intérêt général - et de tout ce qui concerne l'eau avec le Syndicat des eaux. D'importantes réflexions sont en cours, notamment avec des compétences qui peuvent être reprises par les agglomérations, c'est la loi, personne ne pourra l'empêcher. Il y a un vrai travail à mener par rapport aux communes rurales.

Monsieur le député, vous évoquiez tout à l'heure notre attachement à la ruralité, à l'intérêt général et à un service public égalitaire sur tout le territoire, c'est également un sujet qui va être suivi de près. Là aussi, le Préfet n'a pas de compétences sur le contrôle de l'égalité mais sachez que c'est un sujet qui concerne l'intercommunalité et qui nous tient à cœur.

Concernant la décentralisation, il faut bien avoir en tête l'état d'esprit des services de l'Etat qui sont évidemment tout à fait dans ce que souhaitaient le Président de la République et le Gouvernement, visant à rendre notre paysage administratif plus cohérent, davantage en adéquation avec les besoins de nos concitoyens, plus efficace et moins couteux. C'est un sujet très important qui repose sur deux dynamiques : la première est la dynamique de la centrale vers les territoires - ce sont les compétences qui sont actuellement travaillées dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation, les compétences nationales qui iront vers les régions - et la seconde, ce sont les compétences municipales qui remontent dans les intercommunalités tout en préservant, je vous le confirme, le rôle fondamental de la commune.

S'agissant des services de l'Etat, je voudrais attirer votre attention sur deux points : le dossier de l'ADS - Application du Droit du Sol - et de l'ATESAT. Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, des mouvements très importants ont été menés sur le département avec une prise de compétences par des intercommunalités, cela fait que les services de l'Etat ont moins d'actions et de compétences sur ces matières. Des travaux qui se mènent actuellement sur des PLUI montrent également cette tendance et il faut encourager ce type de réflexions.

Je voulais vous dire qu'il y aura peut-être des conventions qui ne seront pas resignées par les collectivités car il n'y a plus ce besoin majeur des collectivités. J'ai évidemment demandé à ce que cela se fasse en toute transparence avec vous. Les sous-

préfets sur le terrain ainsi que les services de la DDT organisent des éléments d'échanges et de réflexions avec vous afin de pouvoir trouver le meilleur dispositif possible par rapport à vos besoins, aux souhaits gouvernementaux et aux moyens disponibles pour les services de l'Etat.

Adressez-vous à vos sous-préfets si vous avez des questions particulières puisque ce sujet va se traiter dans les jours à venir.

Concernant les sujets d'intercommunalité, je voulais également évoquer les dates qui ont été reportées ainsi que le nouveau statut des élus départementaux mais cela a été dit. Je considère que tous ces sujets ont été largement présentés.

Ensuite, le sujet traditionnel pour un Préfet est la sécurité. La sécurité est un sujet fondamental, vous exercez très souvent cette mission, je pense donc qu'il est important que l'on fasse un point global avec vous sur ce sujet. Pour moi, c'est aussi l'occasion de rendre tout particulièrement hommage aux policiers, aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers puisqu'ils travaillent avec vous en première ligne.

En ce qui concerne la sécurité routière, nous avons pour le moment un bilan très positif puisque 13 vies ont été épargnées en 2012 par rapport à 2011, soit un tiers de tués en moins sur les routes. Nous avons désigné un maire par arrondissement pour accompagner ces politiques et des formations seront mises en œuvre pour ces élus en 2013, nous comptons donc sur vous pour continuer à vous battre pour la vie, pour lutter contre l'insécurité routière.

Les deux fléaux sont évidemment l'alcool et les stupéfiants, puisque 40 % des morts sur la route en 2012 étaient liés à ces causes, presque un mort sur deux. Ce qui est vraiment préoccupant, c'est la place des stupéfiants. Sur 743 contrôles mis en œuvre par les services de Police et de Gendarmerie fin octobre 2012, 417 se sont révélés positifs, soit 56 % des contrôles de stupéfiants. Pour la Gendarmerie, il y a aujourd'hui plus de contrôles positifs de stupéfiants que d'alcool sur la route. Il faut évidemment continuer à nous battre sur ces sujets quotidiens et de préoccupations partagés avec vous.

Concernant la sécurité publique, comme partout au niveau national, le sujet de préoccupation est les cambriolages. Nous vivons une période assez extraordinaire de vol à la roulotte depuis récemment. Je vous signale qu'avec l'aide du Préfet de zone, nous avons

développé sur les territoires, des moyens qui n'avaient jamais été mis en place dans le département, d'abord des escadrons mobiles de Gendarmerie et des motards CRS. Nous travaillons donc à ces difficultés du mieux que nous pouvons le faire.

Je souhaite souligner l'important travail que nous menons en commun avec le Procureur de la République qui est extrêmement près du terrain et proche de l'Autorité administrative en respectant bien sûr les compétences de chacun. Cela nous permet notamment d'avoir les réponses pénales les plus appropriées possibles par rapport à ce type de délinquance.

Nous avons aussi mené à plusieurs reprises, et notamment la semaine dernière, des rencontres de prévention avec les professionnels à risque, je pense notamment aux bijoutiers et aux buralistes. L'Etat y a mis des moyens, les moyens de sécurité des buralistes sont par exemple financés par l'Etat et je crois que tout cela commence à payer progressivement.

Je voudrais parler de la place que nous vous demandons de tenir en matière de prévention de la délinquance. Les maires ont un rôle fondamental à jouer, notamment en vertu de la loi de 2007 qui avait mis en place un dispositif particulier. Pensez à mettre en place dans vos communes des Conseils de famille pour rappeler les règles - notamment par rapport aux incivilités - et des rappels à l'ordre qui permettent d'alimenter les réflexions de la Justice : plus un mineur aura été rappelé à l'ordre par le maire, plus le Procureur saura ce qu'il lui appartient de faire.

Il y a également la prévention de la délinquance par rapport aux Conseils locaux ou intercommunaux, faites-en des outils opérationnels. Cela concerne évidemment surtout les communes les plus importantes, mais le Procureur et moi-même sommes prêts à mettre des outils plus réduits dans les communes moins importantes si le besoin s'en fait sentir.

Il faut que toutes les six semaines se réunissent autour de vous, les chefs de services de Police et de Gendarmerie, l'autorité judiciaire et tout autre acteur qui peut vous permettre de bâtir progressivement une politique de prévention et de lutte contre la délinquance. C'est un sujet fondamental, il ne s'agit pas de faire que des réunions où tout le monde se congratule, pour dire que tout va bien, il s'agit de réagir au quotidien par rapport à l'évolution de la délinquance.

J'ai également demandé aux policiers et aux gendarmes de se rapprocher des maires afin qu'il y ait des réunions régulières avec les élus pour vous tenir informés de la situation - même dans les communes pas forcément les plus concernées -, que vous ayez ces éléments de réponse et que vous puissiez faire remonter les informations de votre côté.

Je voulais en marge, aborder le sujet des aires des gens du voyage. C'est un sujet important et prévu par la loi. S'agissant du schéma départemental, il y avait trois aires importantes prévues dans le département mais une seule est opérationnelle et respecte la loi : l'aire de Val-de-Garonne. Il faut gérer ensemble ce sujet car nous courrons tous, aux mois de juin et juillet, après des terrains et l'on nous demande d'envoyer la force publique alors que l'on ne respecte pas le schéma. Les gendarmes et policiers ont une mission très compliquée et les maires qui sont en première ligne n'ont pas de réponse à apporter à leurs concitoyens, je demande donc aux différents responsables territoriaux de réfléchir à mettre en place ces aires de grand passage afin que nous soyons nous tous rassurés pour l'été prochain.

Il est bien plus simple de mettre en œuvre les dispositifs de la loi lorsque nous respectons le schéma départemental.

Sachez bien que le Préfet, à chaque fois que l'on respectera le schéma départemental, mettra en œuvre la force publique s'il y a des occupations illégales. S'il n'y a pas d'aspect de schéma départemental, le Préfet n'a pas la compétence et le droit de mettre en œuvre la force publique comme il l'entend.

Le troisième point en matière de sécurité est la sécurité civile. Je ne vais pas revenir sur ce que nous avons vécu l'hiver dernier avec des situations difficiles à cause de la neige. Il est important pour nous de pouvoir travailler dans les meilleures conditions, j'encourage donc les maires à se doter du Plan Communal de Sauvegarde, qui est un outil fondamental. Un grand nombre de communes sont soumises à des risques technologiques et environnementaux, ce plan est une garantie pour nos concitoyens, c'est le premier niveau de réponse à la sécurité avant qu'interviennent des moyens plus lourds de l'Etat ou des moyens départementaux.

Aujourd'hui, le taux de réalisation est de 53 %. Je vous en remercie, c'est un taux déjà extrêmement intéressant, mais je pense que nous pouvons encore faire un peu plus.

Je voulais également évoquer avec vous l'exercice que nous avons prévu très prochainement, du 17 au 21 décembre, sur la Garonne. Un grand nombre de communes du marmandais et de l'agenais - 46 communes sur 60 - se sont engagées sur ce dispositif majeur qui nous permettra d'expérimenter sous forme assez réelle. Ce sera aussi pour nous l'occasion de vérifier la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde. C'est l'occasion de remercier tous les partenaires - le Conseil Général, les maires, les intercommunalités - pour leur engagement sur ce sujet.

Enfin, pour terminer Mesdames et Messieurs les élus, cela a peu été évoqué aujourd'hui mais c'est un sujet qui me tient à cœur, qui tient à cœur à l'Etat et je sais qu'il vous tient à cœur, il s'agit de l'économie et l'emploi.

Je l'ai mis en dernier point car c'est sûrement le point le plus important aujourd'hui pour notre département. Nous ne sommes pas épargnés par les éléments de difficultés économiques, vous avez parlé tout à l'heure de crise qui nous permet de bien rebondir, je souhaite que l'on vous entende. Il est important de rester extrêmement mobilisé sur ce sujet.

Le premier point est bien sûr la maîtrise des finances publiques. Il faut continuer à veiller à cette maîtrise, les euros sont de plus en plus rares, de plus en plus compliqués à obtenir et nos concitoyens sont de plus en plus vigilants par rapport à l'utilisation de ces deniers publics.

Il est vrai que l'année 2013 sera difficile mais en 2012 la DGF, les moyens issus de la FCTVA et les dotations traditionnelles d'Etat en Lot-et-Garonne étaient de 239 M€, légèrement supérieurs par rapport à l'année 2011.

Il faut que vous ayez à l'esprit l'effort considérable de l'ensemble de nos concitoyens par rapport à ce sujet, les lot-et-garonnais ont en effet payé 203 M€ d'impôts sur le revenu. Chaque fois que l'on inaugure un endroit, je rappelle que ce ne sont pas des crédits de l'Etat, du Département, de la Région ou de la Commune, mais nos impôts et il est important de rendre compte au peuple de ce que nous faisons.

S'agissant des financements, nous avons aussi beaucoup travaillé durant le 2ème semestre afin que vous puissiez trouver des financements auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous avons relayé beaucoup de vos demandes.

Le sous-préfet de la Préfecture préside une Commission de financement des collectivités locales qui se réunit tous les mois, et nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures de financement des collectivités sur le dernier semestre. Cela signifie que les projets ont été globalement repris par les banques, même s'il fallait en voir deux ou trois pour avoir une réponse. Ce qui apparait clairement au niveau de cette Commission, c'est que vous avez globalement pu trouver réponse à vos demandes, cela signifie que notre réseau bancaire s'est mobilisé et a essayé de faire face avec vous et avec les autres partenaires.

L'élément fondamental est évidemment la mise en place depuis fin 2012 et la montée en puissance en 2013 de la Banque Postale. Sachez que je réunis dans les jours qui viennent tous les directeurs des banques départementales, la Banque Postale, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que les grandes collectivités publiques dont des intercommunalités, le Conseil Général et les hôpitaux afin de voir quels seront nos besoins de crédits pour 2013 et que nous puissions les mobiliser.

Sachez que nous sommes vigilants à pouvoir vous accompagner au maximum. Il est important que l'investissement public puisse perdurer pour nos concitoyens, les élus et nos entreprises.

L'emploi est un sujet qui préoccupe vraiment l'ensemble des acteurs et je peux vous dire que c'est le sujet sur lequel je passe le plus de temps au quotidien pour essayer de trouver des solutions à chacun des emplois. La philosophie est : pas un emploi perdu, pas un emploi laissé de côté, aucun citoyen laissé au bord de la route, en tout cas autant que faire se peut.

Il est vrai que le Lot-et-Garonne souffre comme d'autres départements de difficultés au niveau de l'emploi mais je voudrais quand même vous signaler - parce que l'on ne le dit pas assez souvent - que le Lot-et-Garonne a quand même connu une augmentation du chômage moins forte que tous les départements de la région Aquitaine en 2012. C'est quand même la preuve que notre tissu économique a réussi à se mobiliser. Evidemment, le Préfet peut être satisfait de ces chiffres mais je pense que c'est important de vous en dire un mot.

Quelques éléments positifs que vous pouvez porter auprès de nos concitoyens

pour leur montrer que le département continue de se battre, le Lot-et-Garonne n'est pas un département qui baisse les bras.

Le chiffre global de l'économie toutes filières confondues pour 2012 est aujourd'hui en hausse de 7 % comparé à la même période de 2011, ce n'est quand même pas négligeable.

Au mois d'octobre 2012, l'investissement est supérieur à celui d'octobre 2011 de 37 %. C'est sur un mois, on va dire que le Préfet a cherché le bon chiffre mais non, j'ai pris le dernier que j'avais.

La TVA collectée depuis un an dépasse 2 %. Elle ne s'est pas effondrée.

Ce n'est pas vous dire que tout va bien, ce serait vous mentir et vous le savez bien, mais je pense qu'il est important de vous donner ces éléments sur le chiffre d'affaires, l'investissement et la TVA qui sont quand même aujourd'hui dans le vert.

Nos exportations ont continué de progresser de 4 % et nos importations ont baissé.

Enfin, partout où je passe je vois des entrepreneurs se battre, qui veulent gagner et gagnent des marchés et c'est important. Pour ceux qui étaient présents lors de la récente rencontre qu'ont eu les ministres MOSCOVICI et CAHUZAC avec les chefs d'entreprise, il y a eu un débat très intéressant et aucun des chefs d'entreprise n'a baissé les bras.

Ce sont des éléments importants et qui doivent être relevés.

Pour terminer, je voudrais vous donner les mesures pour l'emploi qui tiennent à cœur à l'Etat, et que l'on va devoir travailler avec vous dans les temps qui viennent et pour lesquelles nous avons besoin de vous. Il est très important que vous soyez nos relais sur nos territoires auprès des jeunes, des moins jeunes et des familles.

Le premier sujet est l'alternance et l'apprentissage. Lorsque je suis arrivé dans le département il y a un an, nous nous étions fixés au mois de mai 2012 de réussir à avoir au moins un chiffre aussi bon en termes d'alternance et d'apprentissage que l'année 2011 où nous avions une hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente. Le challenge était difficile mais aujourd'hui, grâce à vous tous, le défi est rempli, l'apprentissage et l'alternance enregistrent une hausse de + 4 % à ce jour. C'est également un élément positif, cela fera plus de 1 400 jeunes en alternance ou en apprentissage alors que l'on sait que le

chiffre du chômage des jeunes est autour de 3 500.

Il est formidable d'avoir votre soutien sur ce sujet, notamment auprès des familles des jeunes de vos communes.

L'autre point que je voulais évoquer est le travail que nous allons mettre en œuvre dans les jours à venir, il s'agit de signer des conventions pour des métiers en tension. Contrairement à ce que l'on croit souvent, des entrepreneurs cherchent des salariés et n'en trouvent pas. Avec un travail de dentelière, au cas par cas, nous allons signer des conventions avec le Conseil Général, les entreprises concernées et le Pôle Emploi pour garantir à ces entreprises l'embauche de personnes dans ces métiers. Ne croyez pas que c'est un gadget, ce sont des formations entre 100 et 300 heures pour mettre ces personnes à niveau, les chefs d'entreprise s'engageront ensuite à les recruter.

Il y a également tous les contrats aidés et d'accompagnement que souhaite mettre en place le Gouvernement dans le cadre du soutien aux jeunes et aux moins jeunes.

Nous allons aussi continuer la politique des CAE. Les CAE en 2012 représentent 2 000 contrats signés dans le département qui concernent à la fois les jeunes comme les plus de 50 ans.

Il y a aussi les CIVIS - contrats d'insertion dans la vie sociale -, nous en avons signé 750 en 2012.

Et puis le sujet fondamental porté par l'ensemble des acteurs et voté par le Parlement, ce sont les emplois d'avenir. C'est une loi récente qui date du 9 octobre. Près de 500 emplois d'avenir vont être signés dans le département. Cela permet aux jeunes les plus en difficulté d'avoir des contrats pérennisés pendant trois ans, des contrats de travail.

150 000 emplois doivent être créés en 2013 sur le territoire national, nous en aurons près de 500 chez nous et je pense que nous allons là aussi, rejoindre les collectivités locales pour nous aider.

C'est un engagement et un vrai défi pour le département. Chaque contrat signé, chaque emploi engagé sera un jeune qui aura de l'espoir et de l'espérance.

Je n'oublie pas l'agriculture. Je pense avoir visité toutes les filières du département. C'est vrai que c'est un joyau de notre département sur lequel nous devons tous nous engager. Ce sont des aides européennes de l'ordre de 100 M€ injectés chaque

année dans le Lot-et-Garonne, parce que ce sont 18 000 salariés et 6 000 emplois à plein temps.

Je ne vais pas revenir sur tous les sujets sur lesquels nous nous sommes investis, mais concernant les calamités agricoles, je pense qu'aucun dossier n'a été laissé de côté. 6 M€ ont été injectés par l'Etat en 2012.

Enfin pour la filière laitière, une solution a été trouvée et nous continuons à nous battre pour la filière pruneaux. Le médiateur a fait son travail, les instances sont en place. Il appartient maintenant à la filière de prendre son destin en main.

Nous sommes très mobilisés sur le plan départemental des plans d'eau, c'est un sujet qui nous préoccupe tous. Il y a aujourd'hui cinq dossiers de plan d'eau en instruction des services de l'Etat à compter du mois d'octobre. Tous les autres dossiers ont été instruits positivement par les services de l'Etat.

Pour les services de l'Etat, je vous redis notre reconnaissance et considération. Je vous remercie vraiment de votre engagement.

Le premier maître mot pour l'année 2013 va être la disponibilité de tous les services de l'Etat en fonction de leurs capacités et moyens. Nous serons sur le terrain auprès de vous, à côté de vous et pour vous aider dans l'intérêt de vos concitoyens.

Le second sera la réactivité par rapport à vos sollicitations. N'hésitez pas, servezvous de vos sous-préfets pour tous sujets qui relèvent de l'Etat, ils en seront les "aiguillons".

Enfin, l'efficacité et l'humanité. Comment voulez-vous servir l'Etat et un territoire si l'on n'a pas un amour des personnes que l'on sert ? Je pense qu'il faut que ce soit notre maître mot pour tous les dossiers que nous traitons, notamment en période de difficultés.

Quel service public rendons-nous à nos concitoyens ? Supprimons les éléments technocratiques, respectons le droit mais ne faisons pas de la procédure excessive, voyons quel est l'intérêt général, quel est l'intérêt de nos concitoyens, ce sera cela la ligne de conduite de l'Etat : disponibilité, réactivité, efficacité et humanité.

Je sais que vous partagez ces mêmes concepts et vous en remercie. *(Applaudissements)* 

# M. Jean DIONIS DU SEJOUR:

Merci beaucoup Monsieur le Préfet.

C'est maintenant l'heure du repas avec vin de Duras. Je vous invite à nous retrouver dans la salle des Fêtes de Duras

Bon appétit et merci encore à la municipalité de Duras.

La séance est levée à 13 h 30.

**\* \* \*** 

Compte-rendu réalisé par Proba Script, SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 532 393 667 00011 -<u>www.probascript.com</u>
Rédacteurs : Alice Aldigé et Abderrahim Cherraq
Tél : 06 70 51 75 17 - <u>contact@probascript.com</u>